



PERSPECTIVES DIVERSES SUR LES TRANSFORMATIONS FAMILIALES AU QUÉBEC :

L'apport des étudiant.e.s à la recherche



**ACTES DU
COLLOQUE
ÉTUDIANT
2021**

Partenariat de recherche
Familles en mouvement

Sous la direction de :

Julien Gauthier-Mongeon | Johanne Thomson-Sweeny | Alexandra Vincent



Partenariat de recherche Familles en mouvance
partenariat-familles@ucs.inrs.ca
Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation Culture Société

Diffusion :
Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Téléphone : (514) 499-4000
Télécopieur : (514) 499-4065
www.ucs.inrs.ca

ISBN 978-2-89575-424-4

Dépôt légal : - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
- Bibliothèque et Archives Canada

© Tous droits réservés

SOMMAIRE

Mot du comité organisateur	4
Mot de la direction scientifique	5
SÉANCE 1 - PARCOURS MIGRATOIRES : ENJEUX MATRIMONIAUX ET FAMILIAUX	
Les familles irlandaises de Montréal, 1800-1834	
par Jonathan Duchesne	7
La question du devoir : le rôle de la famille dans le parcours de vie de jeunes femmes issues de l'immigration récente dans la région de Montréal	
par Victor Fernandes	11
SÉANCE 2 - QUAND LA RECHERCHE S'INTÉRESSE AUX BESOINS ET À L'INTÉRÊT DES JEUNES	
L'intérêt de l'enfant vu par les enfants : la méthode Photovoice pour saisir le point de vue des enfants autochtones au sujet de la famille	
par Fanny Jolicoeur	17
Identifier et décrire les besoins psychosociaux des adolescentes qui font face à la perte prévisible d'un parent	
par Sabrina Anissa El Mansali	21
SÉANCE 3 - SOUTENIR LE DÉSIR D'ENFANT : RESSOURCES ET RÉSEAUX D'AIDE	
Le soutien du réseau immédiat apporté aux mères adoptantes à l'international	
par Maude Robitaille	26
SÉANCE 4 - ENJEUX NORMATIFS EN LIEN AVEC LES TRANSFORMATIONS FAMILIALES	
Le système de justice familiale, miroir brisé des familles québécoises	
par Valérie Costanzo	32
Conscience du droit et transformations de la famille contemporaine : une étude des militants LGBTQ+ québécois	
par Thomas Windisch	36
Être mère monoparentale ; réalités actuelles, besoins et définition inclusive	
par Sarah-Maude Beauregard	41
Programme du colloque	46

TRANSFORMATIONS FAMILIALES AU QUÉBEC

L'apport des étudiant.e.s à la recherche

Mot du comité organisateur

Les Actes dévoilent les contributions des chercheuses et chercheurs de la relève présentées dans le cadre de la quatrième édition du colloque étudiant du partenariat de recherche Familles en mouvance qui s'est tenu en mode virtuel du 19 au 21 janvier 2021. Malgré le contexte de pandémie, nous avons reçu de nombreuses propositions en réponse à l'appel à communication précédent le colloque et celles-ci se sont avérées être des présentations originales et stimulantes. L'édition de cette année a aussi été marquée par une représentation très variée des institutions universitaires québécoise et franco-ontarienne.

À notre grand plaisir, toutes les personnes participant au colloque ont accepté de soumettre un texte pour les présents Actes de colloque. Selon la directive, elles se sont limitées à 5 pages ou moins (excluant les références). Le format des Actes se fonde sur le déroulement du colloque. Vous trouverez donc les textes rassemblés selon les quatre séances qui ont structuré l'événement, dans l'ordre de leur présentation. Bref, que vous ayez assisté.e ou non aux séances, la lecture des Actes vous permettra d'approfondir,

voire de découvrir, une multitude de sujets de recherche sur les familles au Québec, mis en lumière par de diverses perspectives de la relève étudiante.

Un grand merci à toutes les personnes participantes. Nos remerciements vont également à Hélène Belleau, directrice du Partenariat Familles en mouvance, pour son encouragement dès l'émergence de l'idée jusqu'à sa réalisation.

Bonne lecture !

Le comité organisateur,

Julien Gauthier-Mongeon, doctorant
en sciences sociales, INRS
Héloïse Roy, coordinatrice du Partenariat,
Familles en mouvance, INRS
Johanne Thomson-Sweeney, doctorante
en travail social, Université de Montréal
Alexandra Vincent, doctorante en
service social, Université d'Ottawa

UNE QUATRIÈME ÉDITION POUR LE COLLOQUE ÉTUDIANT DU PARTENARIAT

Mot de la directrice scientifique du Partenariat

Cette quatrième édition du colloque étudiant du Partenariat de recherche Familles en mouvance s'est déroulé dans le contexte particulier d'une pandémie mondiale ponctuée de mesures de confinement et de distanciation.

Ce contexte particulier a révélé le rôle important des sciences sociales pour la santé de la population. Les recherches sur les familles tout particulièrement permettent de tracer les contours de ce qui se passe derrière les portes closes : des dynamiques entre conjoints et avec la famille élargie, les manières d'être parents, les interactions avec les institutions et les services d'aide. En somme, les sciences sociales ouvrent une fenêtre analytique sur ces réseaux qui persistent, d'une manière ou d'une autre, alors que la société se met sur pause.

Le visuel de l'événement est d'ailleurs très parlant : des fenêtres qui s'ouvrent vers une panoplie de réalités conjugales et familiales.

Ainsi, en continuant d'offrir une plateforme à la relève étudiante et faire la promotion de ses recherches, le Partenariat de recherche Famille en mouvance s'engage à court et long terme dans le mieux-être de la société québécoise.

Hélène Belleau

Professeure, INRS Urbanisation Culture Société
Directrice scientifique, Partenariat de recherche Familles en mouvance, Institut national de la recherche scientifique



SÉANCE 1
PARCOURS
MIGRATOIRES:
ENJEUX
MATRIMONIAUX
ET FAMILIAUX

LES FAMILLES IRLANDAISES DE MONTRÉAL, 1800-1834

par Jonathan Duchesne

Jonathan Duchesne est diplômé à la maîtrise en histoire à l'Université du Québec à Montréal.

Pour le joindre : duchesne.jonathan.3@courrier.uqam.ca

LES ÉTUDES SUR LES IRLANDAIS DE MONTRÉAL AVANT 1840 ET PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

La population irlandaise de Montréal dans la première moitié du 19^e siècle demeure mal définie. Plusieurs études ont abordé des thèmes comme les associations, le rôle de la paroisse dans la formation de la communauté irlandaise et les tensions religieuses entre les catholiques et les protestants (Leitch, 1999 ; Trigger, 1997 ; James, 1997). L'objectif de ces recherches n'est pas d'analyser les caractéristiques de cette population. Seules Sherry Olson et Patricia Thornton s'avancent sur les caractéristiques des Irlandais de Montréal, mais très peu pour les années avant 1840 (Olson et Thornton, 2011). Il faut aussi comprendre que les Irlandais bougent considérablement une fois arrivés en Amérique puisqu'une bonne partie d'entre eux ont des emplois de journalier qui nécessitent des déplacements entre les chantiers. En revanche, certains chercheurs montrent que plusieurs Irlandaises et Irlandais se marient tout de même dans les Canadas au cours de la première moitié du 19^e siècle. (Bradbury *et al.*, 1993 ; Errington 2007).

Nous étions curieux d'en savoir davantage sur cette population. Trois questions nous ont semblé fondamentales. D'abord, est-ce possible d'observer l'émergence d'une communauté irlandaise dès le premier tiers du 19^e siècle malgré ces multiples départs? Est-ce que les pratiques comme le mariage et le baptême jouent un rôle important dans la sociabilité des immigrants irlandais et dans l'intégration de ces individus à la société montréalaise ou bas-canadienne? Nous pensons qu'une communauté irlandaise émerge dans le premier tiers du 19^e siècle grâce aux familles irlandaises qui se forment et à l'aide des relations qui se développent entre elles et la société montréalaise. Mais avant, nous devons mieux comprendre qui sont ces individus.

LES SOURCES ET LA MÉTHODOLOGIE

Les registres catholiques d'état civil, ceux de la paroisse Notre-Dame de Montréal, s'avèrent des sources précieuses pour quiconque souhaite connaître la vie montréalaise au début du 19^e siècle. Ces sources permettent de capturer une partie de cette population mouvante lors d'une cérémonie comme le mariage et le baptême. Diverses informations se retrouvent dans

Séance 1 : Parcours migratoires : enjeux matrimoniaux et familiaux

ces registres, dont l'origine des femmes et des hommes venu.es se marier. Nous avons ainsi comptabilisé chaque épouse et chaque époux d'origine irlandaise en examinant tous les registres paroissiaux entre 1800 et 1834. Si le mariage permet de retracer bon nombre d'Irlandais, il ne révèle pas si ceux-ci demeurent dans la ville une fois la cérémonie terminée. Cependant, dans la perspective de raconter des histoires de vie, nous avons eu l'idée de porter notre regard sur les actes de baptême. De plus, en étudiant de plus près la cérémonie du baptême, nous pouvons rendre compte d'une partie de l'entourage des Irlandais, soit les marraines et les parrains. D'une part, nous aurons un meilleur portrait de cette population alors que, d'autre part, par l'entremise des réseaux familiaux qui se créent autour des pratiques comme le mariage et le baptême, nous témoignerons du processus d'établissement de certains couples au cœur de la genèse de la communauté irlandaise de Montréal.

Dans un premier temps, nous avons dépouillé les actes de mariage de la paroisse Notre-Dame de Montréal entre 1800 et 1834. Celle-ci comprend à la fois la cité de Montréal, selon les frontières de 1792, et sa campagne (Fougères, 2012). Nous l'avons donc choisi puisqu'elle est la plus grande paroisse lors de la période étudiée. Au total, nous avons retrouvé un peu plus de 5000 mariages à la paroisse Notre-Dame de Montréal. De ce lot, nous avons retrouvé 1266 époux d'origine irlandaise (582 femmes et 684 hommes). C'est au cours des années 1820 que nous avons noté une véritable expansion et qui se poursuit dans les 1830. Plusieurs raisons expliquent cette augmentation dont la propagation du choléra qui sévit en Irlande. De cette manière, une plus grande proportion d'Irlandais quitte leur pays et certains rejoignent les Canadas afin de refaire leur vie. (Grace, 1999).

LES UNIONS ET ENDOGAMIES

Si nous abordons de plus près les unions, nous remarquons que 483 couples sont formés de 2 Irlandais alors que 300 unions sont formées uniquement d'un Irlandais. Nous avons donc étudié l'endogamie géographique, soit les couples composés d'une femme et d'un homme d'une aire géographique rapprochée. Au total,

les épouses et les époux irlandais sont endogames de comtés dans une faible proportion, soit 33%. En bref, ils ne se marient pas nécessairement avec quelqu'un d'une aire géographique rapprochée, bien que plusieurs privilégient tout de même un époux de la même province (59%). Ainsi, il est intéressant de constater que beaucoup de célibataires ne se connaissent pas avant l'embarquement, tandis que d'autres se sont rencontrés avant la traversée.

Maintenant, est-ce que ces individus s'unissent uniquement avec des gens de la même classe sociale? Nous avons choisi de nous pencher sur l'occupation des époux et des pères des épouses afin de mieux comprendre ce phénomène. Nous avons regroupé les occupations en quatre grandes catégories soit l'élite, les gens de métier, les agriculteurs et les classes populaires. Sur les 73 époux issus du domaine de l'agriculture, 44 (60%) vont épouser une femme dont le père est clairement dans le même secteur d'activité. Toutefois, nous observons que beaucoup d'unions comportent des époux agriculteurs et des épouses dont le père est journalier et vice versa (51%). En fait, ce sont les deux catégories où la mixité est la plus grande. Il se peut donc que ces agriculteurs se trouvent davantage dans la classe populaire et qu'ils aient vendu leurs terres en Irlande en espérant trouver de meilleures opportunités dans le Bas-Canada.

ENRACINEMENT À MONTRÉAL ET AILLEURS AU BAS-CANADA

À la lumière de ces observations, une question demeure : est-ce un désir d'enracinement à Montréal qui pousse les époux à s'y marier? Il est désormais intéressant de mesurer l'étendue de ces réseaux dans la ville de Montréal où ces unions ont eu lieu. Quelles sont les destinées de ces couples et forment-ils des liens entre eux? Est-ce que le mariage sert à unir leurs forces? Les actes de baptême nous ont permis d'identifier les couples qui ont fait baptiser un ou plusieurs de leurs enfants dans la paroisse Notre-Dame de Montréal à la suite du mariage. Nous avons donc choisi un échantillon de 26 années (1800-1825), car nous voulions nous assurer que ces couples se situent dans les premières années où les Irlandais arrivent de

manière plus soutenue à Montréal (1815-1825) tout en comparant avec les années précédentes (1800-1814) où beaucoup moins d'Irlandais convergent vers cette ville. C'est un total de 211 couples irlandais que nous avons soumis à l'analyse.

D'abord, nous n'avons pas pu retrouver 59 couples (28%) puisqu'ils ne font baptiser aucun enfant à la paroisse Notre-Dame de Montréal ou ailleurs dans le Bas-Canada. Ensuite, nous avons retrouvé 61 couples qui ne font pas baptiser d'enfants à Montréal, mais qui le font dans d'autres lieux, tous situés dans le Bas-Canada sauf une famille qui enregistre un baptême à Ottawa dans le Haut-Canada. De plus, la majorité de ces endroits se trouvent en Montérégie et dans les Laurentides. Dans leurs cas, le mariage à la paroisse Notre-Dame de Montréal n'est pas synonyme d'établissement dans celle-ci, même s'ils demeurent à proximité. Il est fort possible que certains d'entre eux s'établissent sur une terre disponible et plus abordable.

Puis, en approfondissant les recherches, nous avons recensé 47 couples qui ont fait enregistrer seulement un baptême dans la paroisse Notre-Dame de Montréal. Nous voulions savoir dans quelle paroisse ils se retrouvent par la suite. Ainsi, nous en avons trouvé 17 qui ont enregistré un baptême d'au moins un enfant dans une autre paroisse au Bas-Canada. Nous constatons donc que les couples irlandais se déplacent de façon considérable. Enfin, 44 couples font baptiser un enfant plus d'une fois à la paroisse Notre-Dame de Montréal. Ce n'est pas beaucoup, mais si nous prenons le total des couples qui vont dans les campagnes bas-canadiennes et ceux qui demeurent à Montréal, nous arrivons à 108 couples. Donc le taux de rétention de ces couples dans le Bas-Canada est d'environ 50%. Si nous revenons à ceux qui demeurent à Montréal, nous observons que plusieurs vont y rester de nombreuses années bien avant l'arrivée massive d'Irlandais en 1832 et au cours des années 1840.

Deux facteurs importants semblent jouer dans la rétention de ces couples à Montréal soit des liens formés par le travail et par des solidarités qui se développent au sein des familles parmi la communauté irlandaise encore au stade embryonnaire. D'abord, le commerce semble être un moyen efficace pour certains afin de

tirer leur épingle du jeu. Le cas de Francis Mullins est intéressant. Celui-ci se marie avec Rosa Ann Connolly en 1824. Ensuite, le couple n'a pas moins de sept enfants en tout. Lors du mariage, le prêtre note que Mullins est pourvoyeur sur un « steamboat », puis lors des baptêmes de ses enfants il est soit bourgeois, marchand, charpentier, négociant ou grossiste. Mullins possède plusieurs cordes à son arc et crée des liens avec d'autres Irlandais. D'ailleurs, il est au cœur d'un réseau d'individus qui s'impliquent grandement pour défendre les intérêts des Irlandais au cours des années 1820 et 1830 (Leitch, 1999). Les liens qu'il réussit à tisser à Montréal l'aident certainement dans son succès. Des solidarités se développent également grâce à des réseaux familiaux qui se renforcent autour de la pratique du baptême. Le cas du couple formé de John Gleeson et de sa femme Jane Gibson est intéressant. Nous avons pu retracer leurs présences jusqu'en 1839, grâce à un acte de sépulture, car une de leurs filles décède à l'âge de 10 ans. Néanmoins, nous savons que le couple nourrit des liens avec d'autres couples établis à Montréal. En fait, puisqu'un parrain, James Gleeson, possède le même nom de famille que l'époux, nous l'avons cherché dans la banque de données. Ainsi, par l'entremise de James, nous avons découvert un important réseau familial. Par exemple, ce dernier épouse Ann Conway en 1827 et nomme Charles et Mary Curran, comme parrain et marraine de leur premier enfant prénommé Mary Ann. Lorsque l'épouse, Ann Conway, décède en 1832 à l'âge de 27 ans, le veuf, James Gleeson épouse Mary Curran, la marraine du premier enfant de James et Ann, en 1833. Ils ont 9 enfants à Montréal entre 1833 et 1849. Ils nomment plusieurs marraines et parrains et certains couples font partie de notre corpus de familles. Par exemple, le couple formé de Patrick Brennan, commerçant irlandais, et de Margaret Kane, marié en 1825 et qui a 6 enfants à Montréal, se retrouve parrain et marraine du petit Patrick, probablement nommé en l'honneur de Brennan. Charles Curran se retrouve parrain également d'un de leurs enfants. En approfondissant les recherches, nous observons que plusieurs Irlandais gravitent autour de ces individus. Ainsi, nous assistons à la formation de nouveaux liens grâce au phénomène de la parenté spirituelle et qui bâtit, peu à peu, la communauté irlandaise.

UNE COMMUNAUTÉ IRLANDAISE À MONTRÉAL AVANT 1840?

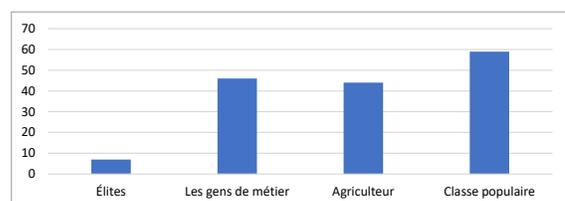
Somme toute, même si la communauté irlandaise n'est qu'à ses débuts, nous pouvons déceler que la famille joue un grand rôle dans la vitalité de celle-ci. En fait, les « nouvelles » familles irlandaises qui ont des enfants nomment des marraines et des parrains qui seront présents au sein du cercle familial. Les liens tissés lors des mariages et des baptêmes aident certainement à ce que, progressivement, la communauté puisse prendre forme et qu'elle puisse accueillir deux des plus grosses vagues d'immigrants irlandais en 1832 et 1847. Nous remarquons aussi que les récents immigrants irlandais à Montréal entre 1800 et 1834 tendent à se regrouper entre eux sans nécessairement adhérer à une association. Ils le font à l'intérieur même de leurs pratiques familiales lors des baptêmes qui permettent de créer ou de solidifier un réseau plus large de personnes souvent non apparentées, mais, généralement, d'origine irlandaise. D'abord, en choisissant un époux d'origine irlandaise en plus grand nombre et, ensuite, en nommant des marraines et des parrains d'origine irlandaise même si nous retrouvons quelques anglophones non Irlandais. Ainsi, lorsque l'immigration irlandaise prend de l'ampleur après 1815, les Irlandais se regroupent entre eux à Montréal et constituent des réseaux communautaires et familiaux. Ce qui n'était pas possible avant 1815 puisqu'ils étaient trop peu nombreux. Par le fait même, ces constatations tempèrent les apparences d'une intégration trop rapide des Irlandais aux Canadiens français. De plus, il faut mentionner qu'après s'être mariées à Montréal, de nombreuses familles s'installent en périphérie de la ville. Pour ces couples, le fait de se marier à Montréal est le début d'une nouvelle étape dans leurs vies. Ce geste leur permet de s'enraciner en Amérique tout en gardant leurs référents identitaires bien vivants. Ainsi, certains s'ancrent à Montréal pour de bon tandis que d'autres poursuivent leurs chemins en s'établissant non loin de la ville, où l'espace est plus vaste, mais, très certainement, en entretenant leurs liens d'amitié conçus aux alentours de la paroisse Notre-Dame de Montréal.

RÉFÉRENCES

- Bradbury, B., P. Gossage, E. Kolish et A. Stewart. 1993. « Property and Marriage, The Law and the Practice in Early Nineteenth-Century Montreal », *Histoire sociale*, vol. 26, no 51, p.9-39
- Errington, J. 2007. *Emigrant Worlds and Transatlantic Communities, Migration to Upper Canada in the First Half of the Nineteenth Century*, Montréal, McGill Queen's University Press
- Fougères, D. 2012. *Histoire de Montréal et de sa région Tome 1, Des origines à 1930 et Tome II, De 1930 à nos jours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval
- Grace, R. 1999. *The Irish in Mid-Nineteenth Canada and the Case of Quebec: Immigration and Settlement in a Catholic City, Tome 1*, thèse de doctorat en histoire, Québec, Université Laval
- James, Kevin. 1997. *The Saint-Patrick's Society of Montreal: Ethno-religious Realignment in a Nineteenth century National Society*, mémoire en histoire, Montréal, Université McGill
- Leitch, G. 1999. *Community and Identity in 19th Century Montreal: The Founding of Saint Patrick's Church*, mémoire en histoire, Ottawa, Université d'Ottawa
- Olson, S. et P. Thornton. 2011. *Peopling the North American City: Montreal, 1840-1900*, Montréal, McGill-Queen's University Press
- Trigger, R. 1997. *The Role of the parish in fostering Irish-Catholic identity in 19th Century Montreal*, mémoire en géographie, Montréal, Université McGill.

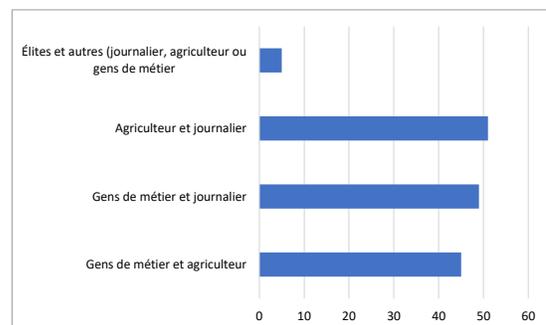
Annexe

Figure 1 - Nombre de couples dont la catégorie socioprofessionnelle est la même (métier de l'époux et du père de l'épouse, 1800-1829)



Source : Registres de la Paroisse Notre-Dame de Montréal (Généalogie Québec)

Figure 2 - Nombre de couples dont les époux et les pères des épouses ne sont pas de la même catégorie socioprofessionnelle, 1800-1829



Source : Registres de la Paroisse Notre-Dame de Montréal (Généalogie Québec)

LA QUESTION DU DEVOIR : LE RÔLE DE LA FAMILLE DANS LE PARCOURS DE VIE DE JEUNES FEMMES ISSUES DE L'IMMIGRATION RÉCENTE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

par Victor Fernandes

Victor Fernandes est diplômé à la maîtrise en sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

Pour le joindre : victor.fernandes@enap.ca

L'immigration est en train de transformer le portrait de la jeunesse au Canada depuis plusieurs années. Avec une population qui est née à l'étranger à 20 % en 2016, les jeunes issus de l'immigration de moins de 15 ans composent 37,5 % de la jeunesse canadienne. Les prévisions estiment qu'en 2036, cette proportion de jeunes issus de l'immigration représentera entre 39 et 49 % de la jeunesse au pays (Statistique Canada, 2017). Devant un tel changement, comprendre les dynamiques sociales qui mènent ces jeunes vers l'âge adulte est important afin de saisir celles concernant spécifiquement les jeunes issus de l'immigration récente.

Nous cherchons à répondre à cette question à travers la question du sentiment du devoir¹ envers les

1. Nous avons retenu la définition suivante du devoir familial pour problématiser la réflexion : « *Family obligations refers to the extent to which family members feel a sense of duty to assist one another and to take into account the needs and wishes of the family when making*

parents, ainsi que l'impact de ce sentiment dans leurs parcours de vie. À la suite d'une brève description de la littérature et de la méthodologie employée, nous présenterons les résultats des entretiens et finirons avec une discussion autour de ceux-ci.

TRAVAUX SUR LA QUESTION DU DEVOIR

Les travaux sur le sentiment du devoir sont intéressants à prendre en compte dans un contexte d'études sur les parcours de vie vers l'âge adulte. Ceux-ci considèrent différentes étapes charnières du parcours — fin des études, début de la carrière professionnelle, départ du domicile familial et entrée dans le domicile de reproduction — comme un processus de socialisation des jeunes à devenir adultes (Galland, 2011). Ils sont également intéressants pour la compréhension de la solidarité intergénérationnelle chez les familles immi-

decisions. » (Fuligni, Tseng & Lam, 1999, tiré de Fuligni et Pedersen, 2002 : 856).

grantes, notamment à travers les rôles attendus par leurs membres afin de garantir la stabilité économique de la famille (Vatz Laaroussi *et al.*, 2012).

Chez les jeunes issus de l'immigration asiatique aux États-Unis, certains articles mentionnent une intériorisation du discours migratoire des parents (Kang et Larson, 2014), ce qui mène à une volonté chez eux de leur plaire de différentes façons (Kang et Raffaelli, 2016; Trieu, 2016). Une étude sur les jeunes latino-américains aux États-Unis indique que ceux-ci performant mieux académiquement en raison de la perception des sacrifices faits par leurs parents (Ceballo *et al.*, 2014). À Montréal, les parents des jeunes issus de l'immigration récente ont des attentes élevées quant au parcours scolaire des jeunes (Meintel et Kahn, 2005) et les contraintes parentales influencent les parcours scolaires de ceux-ci (Magnan *et al.*, 2017). Ce sentiment de devoir a également un impact sur le désir des jeunes d'aider leurs familles ainsi que de prolonger la cohabitation familiale, autant à Montréal (Meintel, 1992) qu'aux États-Unis (Fuligni et Pedersen, 2002).

MÉTHODOLOGIE

Nous avons réalisé des entretiens par la méthode des récits de vie². L'objectif est de voir les représentations globales à travers des cas particuliers, en plaçant l'individu au cœur du récit (Chanfrault-Duchet, 1987) et de comprendre le sens que les individus accordent à leurs actions (Pineau et Legrand, 2013). Afin de donner un maximum d'espace aux participantes pour s'exprimer (Bertaux, 2016), nous leur avons posé une seule question au début de l'entretien : « Racontez-moi comment vous percevez le passage de votre vie en tant que jeune vers une vie d'adulte ».

Le recrutement des participantes fut réalisé avec la méthode « boule de neige » sur les réseaux sociaux,

2. Les entretiens furent codés à travers les dimensions d'analyse des récits de vie proposée par Demazière et Dubar (2004), afin d'en faire l'analyse des *fonctions* (les parcours de vies), des *actions* (le rôle des personnes significatives dans les parcours de vie) et de la *narration* (les justifications des actions des individus). Nous avons donc utilisé les catégories de codages suivantes : (1) les parcours de vie des jeunes (2) les relations des jeunes avec leur milieu (3) l'influence du milieu dans le parcours de vie des jeunes et (4) les justifications des comportements des jeunes.

à travers le partage d'une affiche de recrutement sur notre compte Facebook personnel. Nous avons également contacté quelques groupes et associations des communautés ethnoculturelles issues de l'immigration pour leur demander de partager l'affiche de recrutement. Celle-ci contenait les critères de participation³, ainsi que les coordonnées pour que les personnes intéressées entrent en contact avec nous.

Au total, nous avons réalisé des entretiens avec douze personnes répondant aux critères (dix femmes, un homme et une personne non-binaire). Seuls les entretiens réalisés avec les dix femmes furent retenus, considérant la faible participation dans les autres groupes. Notre corpus qualitatif final est donc composé de dix femmes issues d'origines diverses : parmi elles, dix origines nationales différentes sont représentées⁴.

RÉSULTATS DES ENTRETIENS

À travers les discours des participantes⁵, plusieurs éléments importants concernant le sentiment de devoir familial sont ressortis. Elles nous ont parlé des sacrifices faits par leurs parents lors de l'immigration au Canada, ainsi que des attentes de ceux-ci face à leur parcours de vie, autant dans la sphère professionnelle/académique qu'au niveau de la vie privée.

La perception des sacrifices de l'immigration des parents

Les discours des participantes contiennent plusieurs références aux défis relevés par leurs parents lors de leur immigration au Canada. Ces défis sont essentiellement de nature économique, mais plusieurs d'entre elles nous racontent que leurs parents ont également vécu des défis de nature académiques et familiaux. Finalement, elles semblent indiquer que la recon-

3. Pour participer à l'étude, les personnes doivent répondre aux critères suivants : être âgé.e.s entre 18 et 25 ans, être né.e.s au Canada, ou y être arrivé.e.s avant l'âge de 6 ans, avoir deux parents immigrants, faire partie des minorités visibles et indiquer vivre dans la région de Montréal.

4. Les origines nationales des participantes sont les suivantes : Turquie, Algérie, Togo, Syrie, Viêt Nam, Roumanie, Burundi, Sri Lanka et une participante est à demi Marocaine et Iranienne.

5. Les noms des participantes ont été remplacés par des noms fictifs afin de garantir la confidentialité de leur identité.

naissance de ces défis vécus par leurs parents entraîne chez elles une contrainte à la redevabilité envers leurs parents.

«Je pense qu'avoir vu nos parents travailler tellement fort pour qu'on soit bien... il y a une certaine pression de dire que tu dois bien faire dans la vie, donc tsé tu dois quand même avoir un plan, une direction [...]» [Samia]

Les attentes face au parcours de vie

En ce qui concerne les attentes face à la vie professionnelle et académique, les parents semblent avoir des attentes élevées quant aux parcours qu'ils veulent que les participantes poursuivent. Leurs discours nous montrent qu'ils insistent beaucoup sur la poursuite d'études supérieures et que la réussite de celles-ci est importante pour eux.

«Ouais [je ressens de la pression pour aller à l'université]. Mais je trouve que c'est légitime parce que... comme, moi aussi je veux faire la même chose avec mes enfants là. [...] À mon avis, c'est vraiment important.» [Dana]

De plus, ceux-ci montrent que la réussite des études et l'obtention d'un bon emploi sont plus importantes que les questions tournant autour de la vie sociale et relationnelle des jeunes. Cependant, les parents semblent toutefois accepter certaines déviations de parcours de la part des jeunes, tant que la direction générale de celui-ci est maintenue.

«[Pour ma mère], la pause d'études pour elle c'était un peu inacceptable. Ouais dans le fond, elle souhaite que je sois aux études directement, que j'essaie de le finir le plus tôt possible, que je focus vraiment juste sur les études et non le travail aussi.» [Camille]

Au niveau des attentes face à la vie privée, plusieurs témoignages des participantes semblent indiquer que les parents ont des attentes envers celles-ci. La question de la contribution financière au ménage familial est soulevée à plusieurs reprises. Plusieurs participantes

s'attendent à devoir aider financièrement leurs parents, qu'il s'agisse d'aider à payer les dépenses quotidiennes ou encore à contribuer au niveau du loyer.

«Faque c'est sur que quand je vais terminer mes études, tsé je vais devoir reprendre... la... pas la maison, mais comme tsé le... tsé aider mes parents. Tsé chez nous on aide nos parents, comme je disais ils habitent avec nous.» [Nihal]

Plusieurs éléments des discours semblent également indiquer que les parents – en particulier les mères – s'attendent à ce qu'elles se marient et fondent une famille avant de quitter le domicile familial.

«Ma mère est pas trop... "down" là que, on sort de la maison tout de suite. Tsé elle aimerait ça que... je ne sais pas, que... comment dire... que si on est pour sortir de la maison, c'est parce qu'on a trouvé notre mari.» [Tiffany]

Les réactions face aux attentes parentales

Les discours des participantes semblent indiquer une intériorisation des attentes parentales envers leur vie professionnelle. Elles indiquent majoritairement que les études sont importantes pour elles et que soit elles souhaitent en faire davantage, soit qu'elles en ont complété parce qu'elles trouvaient cela important. Toutefois, en ce qui concerne les attentes à la vie privée, celles-ci ne semblent pas toutes les accepter. Bien que certaines mentionnent que contribuer financièrement à la famille et que les aspects de la vie conjugale sont importants pour leurs parents le sont également pour elles, d'autres mentionnent ne pas vouloir suivre ces attentes, ou encore qu'il s'agisse de valeurs importantes pour elles, mais qu'elles souhaitent les vivre à leur rythme, à leur façon.

Face à certaines attentes – réelles ou perçues – qu'elles indiquent rejeter, nous avons relevé dans leurs discours plusieurs stratégies de résistances employées par les participantes. Il s'agit de stratégies employées à différents moments de leurs parcours de vie afin d'obtenir une certaine autonomie vis-à-vis leurs

parents. Au total, quatre stratégies furent relevées⁶ : [1] la négociation, qui vise à l'atteinte d'un compromis avec les parents sur certaines questions relatives à leurs parcours de vie. (2) Le mensonge, qui implique cacher des informations à ses parents pour vivre ses choix de vie, à l'abri des critiques. (3) La confrontation, avec laquelle les participantes cherchent à obtenir des concessions de leurs parts au niveau de leurs attentes. [4] La rupture, qui implique couper les liens familiaux, afin de prendre le contrôle sur son parcours de vie.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Les résultats obtenus font écho à plusieurs éléments recensés dans la littérature sur la question du devoir familial. Les participantes semblent démontrer une intériorisation des attentes parentales semblables à celles des jeunes issus de l'immigration asiatique aux États-Unis [Kang et Larson, 2014; Kang et Raffaelli, 2016; Trieu, 2016]. De plus, elles décrivent des attentes parentales élevées de façon similaire à celles décrites par Meintel et Khan [2005] et l'intériorisation de celles-ci semble les inciter à accorder une importance particulière à leur parcours académique, tel que suggéré par Ceballo *et al.* [2014]. Toutefois, bien que leur perception des attentes familiales sur la contribution au domicile familial et à la question du mariage et de la décohabitation tardive se rapproche de celles d'écrites dans des travaux précédents [Fulgini et Pedersen, 2002; Meintel, 1992], il est important de noter qu'elles ont des limites [par exemple, le choix du partenaire amoureux ou les conditions de la décohabitation hors mariage] face à ces attentes et peuvent employer diverses stratégies – tel que la confrontation, le mensonge, la négociation ou encore la rupture – afin d'acquiescer une autonomie. Plusieurs pistes pour des recherches futures sont possibles, notamment des études de cas sur des communautés spécifiques de jeunes issus de l'immigration, ainsi qu'une comparaison genrée du sentiment du devoir parental. Les résultats présentés ici permettent d'observer tout de même que les jeunes femmes issues de l'immigration peuvent vivre des expériences

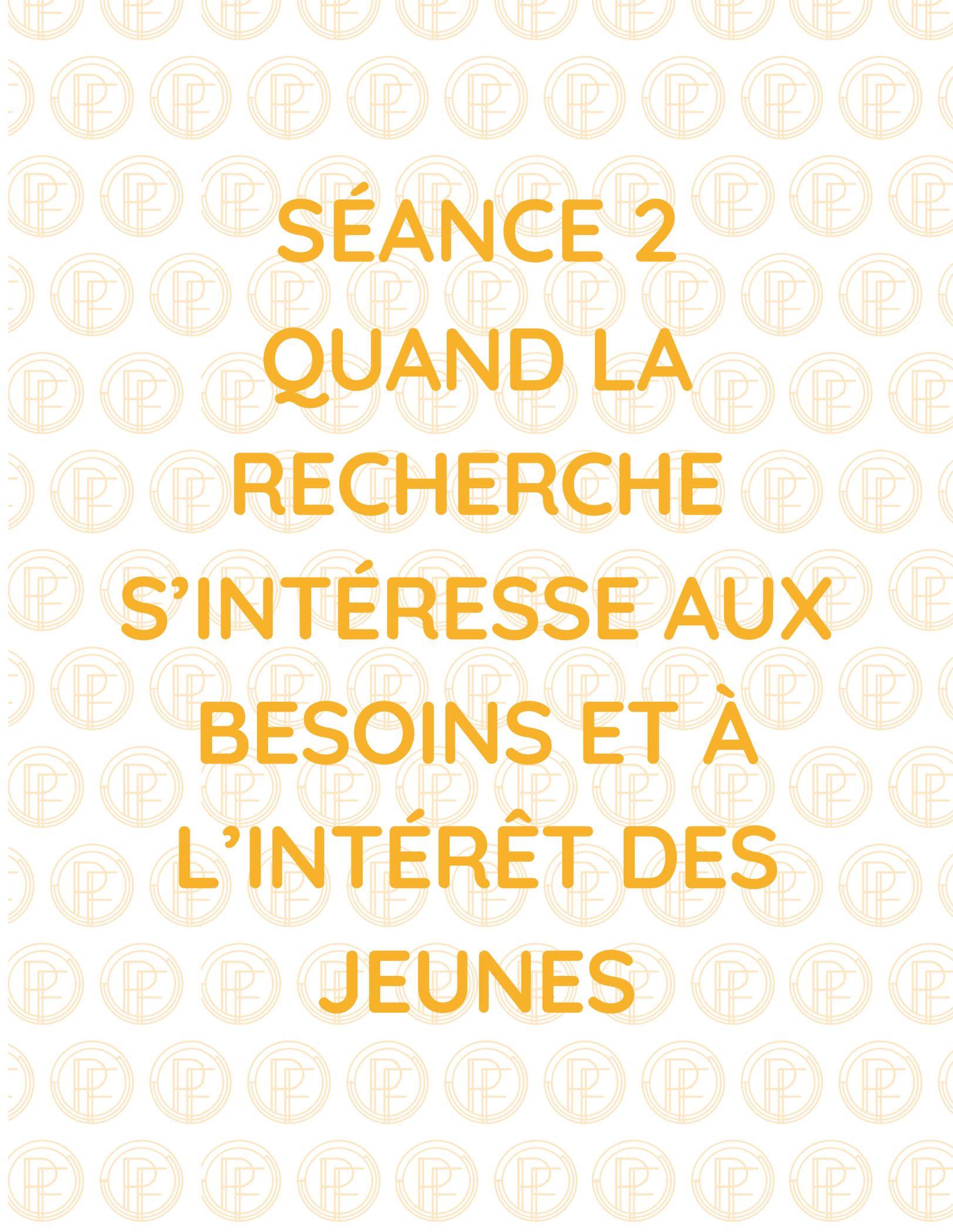
6. La stratégie de la confrontation est celle qui revient dans la majorité des discours des participantes, tandis que quelques unes indiquent avoir eue recours au mensonge et à la négociation. Seule l'une d'entre elles a dit avoir dû rompre les liens avec ses parents de façon temporaire.

semblables dans le rôle que jouent leurs parents sur leurs parcours de vie vers l'âge adulte.

RÉFÉRENCES

- Bertaux, D. 2016. *Le récit de vie*, 4e édition, Paris, Armand Colin.
- Ceballo, R., Maurizi, L. K., Suarez, G. A., et Aretakis, M. T. 2014. « Gift and sacrifice: Parental involvement in Latino adolescents' education », *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology*, vol. 20, no 1, p. 116-127.
- Chanfrault-Duchet, M.-F. 1987. « Le récit de vie : Donnée ou texte? », *Cahiers de recherche sociologique*, vol 5, no 2, p. 11-28.
- Demazière, D. et Dubar, C. 2004. *Analyser les entretiens biographiques : L'exemple des récits d'insertion*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- Fulgini, A. J., & Pedersen, S. 2002. « Family obligation and the transition to young adulthood », *Developmental Psychology*, vol 38, no 5, p. 856-868.
- Galland, O. 2011. *Sociologie de la jeunesse*, 5e édition., Paris, Armand Colin.
- Kang, H., et Larson, R. W. 2014. « Sense of Indebtedness Toward Parents: Korean American Emerging Adults' Narratives of Parental Sacrifice », *Journal of Adolescent Research*, vol. 29, no 4, p. 561-581.
- Kang, H., et Raffaelli, M. 2016. « Personalizing Immigrant Sacrifices: Internalization of Sense of Indebtedness Toward Parents Among Korean American Young Adults », *Journal of Family Issues*, vol. 37, no 10, p. 1331-1354.
- Magnan, M.-O., Pilote, A., Grenier, V., et Darchinian, F. 2017. « Jeunes issus de l'immigration et choix d'orientation au postsecondaire à Montréal », *Canadian Journal of Higher Education*, vol 47, no 3, p. 34-53.
- Meintel, D. [1992]. « L'identité ethnique chez les jeunes Montréalais d'origine immigrée », *Sociologie et sociétés*, vol. 24, no 2, p. 73-89.
- Meintel, D., et Kahn, E. 2005. « De génération en génération : Identités et projets identitaires de Montréalais de la « deuxième génération » », *Ethnologies*, vol. 27, no 1, p. 131-163.
- Pineau, G., & Legrand, J.-L. 2013. *Les histoires de vie*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Statistique Canada. 2017. *Les enfants issus de l'immigration un pont entre les cultures : Recensement de la population*, 2016. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016015/98-200-x2016015-fra.cfm>
- Trieu, M. M. 2016. « Family Obligation Fulfillment Among Southeast Asian American Young Adults », *Journal of Family Issues*, vol. 37, no 10, p. 1355-1383.

Vatz Laaroussi, M., Guilbert, L., Rachédi, L., Kanouté, F., Ansòn, L., Canales, T., León Correal, A., Presseau, A., Thiaw, M. L., et Zivanovic Sarenac, J. 2012. «De la transmission à la construction des savoirs et des pratiques dans les relations intergénérationnelles de femmes réfugiées au Québec», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, no 1, p. 136-156.



**SÉANCE 2
QUAND LA
RECHERCHE
S'INTÉRESSE AUX
BESOINS ET À
L'INTÉRÊT DES
JEUNES**

L'INTÉRÊT DE L'ENFANT VU PAR LES ENFANTS :

la méthode Photovoice pour saisir le point de vue des enfants autochtones au sujet de la famille

par Fanny Jolicoeur

Fanny Jolicoeur est doctorante en droit à l'Université du Québec à Montréal

Pour la joindre : jolicoeurfanny@gmail.com

Ce projet vise à accompagner les responsables d'Uauitshitun, le Centre de santé et de services sociaux de la communauté, dans la mise en œuvre d'une gouvernance innue de protection de la jeunesse¹. Inscrit dans le cadre d'une recherche-action partenariale menée avec la communauté innue d'Uashat-mak Mani-utenam sur la Côte-Nord du Québec, notre projet de thèse est co-dirigé par la professeure Christiane Guay du Département de travail social de l'UQO et par Dalia Gesualdi-Fecteau, professeure de droit à l'UQÀM. Aux recherches déjà menées par la professeure Guay pour documenter les pratiques éducatives et familiales des Innus s'est ajoutée la volonté, exprimée par la communauté, d'associer les enfants à la réflexion portant sur cet éventuel régime particulier de protection de la jeu-

1. Afin de permettre un accès à la justice culturellement sécuritaire, le projet a pour but de soutenir Uauitshitun, le Centre de santé et de services sociaux de la communauté d'Uashat mak mani-Utenam dans l'élaboration d'un programme de gouvernance innu en matière de services à l'enfance et à la famille selon les paramètres inclus à la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (Loi C-92).

nesse. Notre étude mettra en lumière le point de vue des enfants innus sur la meilleure manière de les protéger et de prendre soin d'eux. À cette fin, nous mobiliserons la méthode *Photovoice* (Wang et Burris, 1997), dont les dimensions narratives et visuelles sont potentiellement adaptées à l'élaboration collective d'une définition de l'intérêt de l'enfant. Visant l'amélioration des conditions sociales « par et pour » les premiers concernés, la méthode *Photovoice*, tel que nous l'adapterons, sera respectueuse des principes de la recherche en contexte autochtone (CRSH, 2018) et répondra aux impératifs de la sécurité culturelle en recherche (Thomas *et al.*, 2011).

CONTRER LA SURREPRÉSENTATION DES ENFANTS INNUS À LA PROTECTION DE LA JEUNESSE EN TENANT COMPTE DE LEUR VISION DE L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

Pour mettre la recherche en contexte, il est important de spécifier qu'on observe une surreprésentation importante des enfants autochtones à la protection de la jeunesse (Breton *et al.*, 2012) et que l'inadéquation

du concept étatique québécois de l'intérêt de l'enfant contribue à cette surreprésentation (Guay et Grammond, 2012). À titre d'exemple, si on regarde l'intérêt de l'enfant aux yeux de l'État québécois, on peut affirmer qu'il est « la pierre angulaire de toutes les décisions mettant en cause le développement et la vie d'un enfant » (Malacket, 2014: 575). L'article 33 du Code civil du Québec stipule que « les décisions concernant l'enfant doivent être prises dans son intérêt et dans le respect de ses droits : sont pris en considération, outre les besoins moraux, intellectuels, affectifs et physiques de l'enfant, son âge, sa santé, son caractère, son milieu familial et les autres aspects de sa situation » (*Code civil du Québec*, 1991, article 33).

Des auteurs avancent que la vision étatique de l'intérêt de l'enfant revêt un caractère individualiste (Leckey, 2018), car elle est fortement teintée des théories de l'attachement, qui ne tiennent généralement pas compte du contexte historique et culturel et selon lesquels l'attachement de l'enfant doit être particulier à un adulte (Tessier, 2006). En résumé, « les théories de l'attachement se basent sur la recherche ou le maintien de la proximité à un individu différencié et préféré. Ce lien d'attachement à une personne permettrait un bon développement émotionnel et social » (Terenio *et al.*, 2007: 151). Ces principes ne peuvent s'appliquer aux enfants autochtones puisqu'ils ne prennent pas en considération la vision globale qu'ont les Autochtones de la famille, de leur attachement à de multiples personnes significatives et de l'importance de la continuité culturelle (APNQL, 2014 ; Guay *et al.*, 2018). À l'instar de l'État québécois, les Autochtones sont attachés au bien-être de l'enfant dans tout ce qui concerne sa sécurité et son bien-être. Toutefois, la manière d'envisager la famille et de maintenir des liens étroits entre l'enfant et sa culture va constituer les particularités dans la vision qu'ont les Autochtones de « l'intérêt de l'enfant » (Guay *et al.*, 2018).

La famille autochtone

Pour les Autochtones, la famille constitue véritablement un réseau de parenté qui va bien au-delà des parents et des grands-parents, et dans lequel tous les membres peuvent être appelés à jouer un rôle impor-

tant. Souvent, la famille autochtone tend même à englober la communauté entière (Guay *et al.*, 2018). Guay, Jacques et Grammond résument bien cette vision globale de la famille en tant que composante indissociable de l'intérêt de l'enfant : « l'intérêt de l'enfant et celui de sa communauté sont liés; il est dans l'intérêt de l'enfant de demeurer dans sa communauté et il est dans l'intérêt de la communauté de conserver ses enfants » (2014 : 206).

Ainsi, le principe de l'intérêt de l'enfant est primordial pour tous, mais c'est la manière de l'appréhender qui est différente par l'État québécois et par les Autochtones. L'importance de préserver l'identité culturelle se trouve donc à l'origine du désir accru qu'ont les Autochtones de faire reconnaître leurs pratiques éducatives particulières et de gouverner eux-mêmes leurs systèmes de protection de la jeunesse, dans lesquels la vision communautaire qu'ils ont de l'intérêt de l'enfant serait reconnue (Guay et Grammond, 2012).

En vue de mettre sur pied leur propre système de protection de l'enfance et de la famille, les pratiques innues ont été documentées par des recherches menées depuis une dizaine d'années par la professeure Guay en collaboration avec Uauitshitun. Les recherches ont principalement porté sur la pratique des intervenants innus, l'adoption coutumière, les pratiques éducatives et la guérison par le territoire.

MÉTHODOLOGIE

Donner la parole aux enfants innus pour outiller la communauté sur les meilleures façons de prendre soin d'eux et de les protéger

Les recherches mentionnées ont été menées avec des adultes : parents, membres de familles d'accueil, Aînés, intervenants, etc. Par ailleurs, la communauté a souligné l'importance de recueillir également le point de vue des principaux intéressés par la protection et le soin aux enfants. Dans le cadre de notre projet de thèse, nous irons donc à la rencontre des enfants innus afin de connaître leur vision de l'intérêt de l'enfant.

Le Photovoice

Comme point de départ à la discussion avec les enfants, nous avons opté pour la méthode de recherche-action participative du Photovoice, qui utilise la photographie et la narration comme moyens d'expression (Douville et Sylvestre, 2019). La méthode Photovoice s'inspire des théories de Paolo Freire sur la participation sociale des premiers concernés par la mise en commun des problématiques et des moyens collectifs pour y remédier (Freire 1974; Wang et Burris, 1997). Visant le changement dans les politiques publiques qui touchent les personnes concernées par ces enjeux, trois grands principes sous-tendent le Photovoice: 1) capturer et révéler, par la photo, les forces et les préoccupations des personnes et des communautés; 2) susciter, par des groupes de discussion entre les photographes participants, un dialogue et du savoir critique au sujet des enjeux, des problèmes personnels et communautaires; et 3) rejoindre les autorités responsables d'élaborer les politiques publiques (Wang et Burris, 1997).

Échantillon

Le terrain de recherche devait à l'origine avoir lieu en juin 2020 auprès de deux groupes de 10 enfants âgés entre 14 et 18 ans² répartis sur les territoires d'Uashat et de Mani-utenam. En groupe, ils devaient discuter de quatre grands thèmes : la famille, la culture/ l'identité, le territoire et la communauté. Ensemble, ils devaient établir comment ces éléments permettent ou ne permettent pas d'assurer la protection et le bien-être des enfants innus de la communauté. Autrement dit, ils devaient identifier comment ceux-ci respectaient ou non l'intérêt de l'enfant selon la vision qu'ils ont de ce concept. En raison de la pandémie, ce projet a dû être reporté et prendra vraisemblablement la forme d'un Photovoice à distance soit par l'entremise d'outils technologiques. Nos rencontres étant sur le point de débiter, nous ne sommes pas encore en mesure d'évaluer à quel point ces modifications au projet initial auront un impact sur le déroulement du terrain de recherche³.

2. Dans la communauté, le terme « enfant » va souvent être utilisé pour désigner tous les jeunes de 18 ans et moins.

3. Il est important de spécifier qu'à la suite de la présentation lors du colloque étudiant, il n'a pas été possible tel qu'annoncé, de mettre en

Adaptation du Photovoice en contexte autochtone

Bien que les principes formulés par Paolo Freire, qui sont à la base du Photovoice, soient toujours d'actualité, il importe de les adapter aux différents contextes de recherche en y amenuisant notamment le rôle de l'expert.e., d'animateur.ice. social.e. ou de chercheur.e. Cette dimension est d'autant plus fondamentale dans les recherches en contexte autochtone en raison d'un historique de recherche eurocentriste, voire colonialiste où, jusqu'à récemment, l'espace accordé aux chercheurs était beaucoup plus important que celui octroyé aux participants. En plus d'accorder peu d'espace aux participants aux différentes étapes de la recherche, les communautés bénéficiaient de bien peu de retombées à la suite de ces projets (Blodgett *et al.*, 2011).

L'élaboration de protocoles de recherche, de même que des efforts de chercheurs et d'acteurs sociaux (dont plusieurs sont Autochtones), ont été déployés, au cours des dernières années, pour décoloniser la recherche en contexte autochtone et procéder autrement (CRSH, 2018 ; Thomas *et al.*, 2011). Nous allons, entre autres, parler de l'importance de la sécurisation culturelle en recherche.

De manière très sommaire, la sécurisation culturelle consiste à tenir compte de la culture, des valeurs, de l'histoire, de l'identité et des oppressions vécues par un peuple (Lévesque, 2015). Ainsi, tout au long du processus de recherche, il sera primordial d'apprendre à connaître la communauté et ses membres, d'inclure des membres de toutes les générations au projet, de susciter la participation des partenaires communautaires, d'informer toute la population des objectifs de la recherche et de prévoir une diffusion communautaire des résultats (Ball, 2004). Le *Photovoice* et les principes qui le sous-tendent permettront d'être en harmonie avec ces façons de faire.

œuvre une démarche de type photovoice à distance. Les contraintes dues à la pandémie et à l'éloignement géographique se sont avérées trop importantes pour assurer un encadrement adéquat des participant.e.s dans ce type de démarche. Nous demeurons toutefois persuadées qu'en des circonstances plus adéquates la méthode photovoice revêt toute sa pertinence pour permettre aux enfants autochtones de s'exprimer sur des sujets qui touchent leurs droits et leurs intérêts et de participer, par une diffusion publique de leur message, à l'amélioration des conditions qu'ils mettent au jour.

CONCLUSION

Nous avons évoqué la pertinence de recueillir le point de vue des premiers concernés lorsqu'il s'agit de faire de la recherche avec des enfants autochtones dans un contexte de développement d'une gouvernance autochtone en protection de l'enfance et de la famille. Au cœur de toutes les décisions qui le concernent, l'intérêt supérieur de l'enfant gagnerait à être enrichi de la perception des enfants exprimée dans leurs mots et selon leur propre réalité. Le point de vue des enfants autochtones, pris en considération par les instances et les politiques qui les concernent, pourrait constituer une avancée au bien-être des enfants eux-mêmes et à celui de leurs familles. La méthode *Photovoice*, adaptée aux impératifs de la sécurisation culturelle et à la décolonisation de la recherche, constitue un moyen qui nous apparaît adéquat pour parvenir à cette prise de parole des enfants dans l'espace public.

RÉFÉRENCES

- Ball, J. 2004. « As if Indigenous Knowledge and Communities Mattered: Transformative Education in First Nations Communities in Canada », *American Indian Quarterly*, vol. 28, no (3/4), p. 454-479.
- Blodgett, A. T., Schinke, R. J., Peltier, D., Fisher, L. A., Watson, J., et M.J. Wabano, (2011). « May the Circle Be Unbroken », *Journal of Sport and Social Issues*, vol.35, no 3, p. 264-283.
- Breton, A., Dufour, S., et C. Lavergne. 2012. « Les enfants autochtones en protection de la jeunesse au Québec : Leur réalité comparée à celle des autres enfants », *Criminologie*, vol. 45, no 2, p. 157-185.
- Code civil du Québec, L.Q. 1991, c. 64.
- Gouvernement du Canada, Énoncé de principe en matière de recherche autochtone (EPTC 2). 2018, Chapitre 9 : recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada
- Douville, L., et M.-P. Sylvestre. 2019. « Saisir le regard de futures éducatrices autochtones », *Recherches Qualitatives, Hors-Série* numéro 23, p. 65-76.
- Freire, P. 1974. *Pédagogie des opprimés; suivi de Conscientisation et révolution*. François Maspero.
- Guay, C., Grammond, S., et C. Delisle-L'Heureux. 2018. « La famille élargie, incontournable chez les Innus », *Service social*, vol. 64, no 1, p. 103-118.
- Guay, C., Jacques, E., et S. Grammond. 2014. « La protection des enfants autochtones se tourne vers l'expérience américaine pour contrer la surreprésentation », *Canadian Social Work Review*, vol. 31, no 2, p. 195-209.
- Guay, C., et S. Grammond. 2012. « Les enjeux de l'application des régimes de protection de la jeunesse aux familles autochtones », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 24, no 2, p. 67-83.
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL). 2014. *Déclaration sur les droits des enfants des Premières Nations*. Wendake.
- Leckey, R. 2018. « L'adoption coutumière autochtone en droit civil québécois », *Les Cahiers de droit*, vol. 59 no, 4, p. 973-996.
- Lévesque, C. 2015. « Pour l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de santé promouvoir la sécurisation culturelle », *Revue de la ligue des droits et libertés*, vol.34 no 2, p. 16-19.
- Malacket, A. 2014. « Des contours de l'intérêt de l'enfant à son instrumentalisation : Exemple d'une réforme annoncée en matière d'adoption », *Revue de droit*. Université de Sherbrooke, vol. 44 no, (2 3), p. 569-617.
- Tereno, S., Soares, I., Martins, E., Sampaio, D., et E. Carlson. 2007. « La théorie de l'attachement : Son importance dans un contexte pédiatrique », *Devenir*, vol. 19 no 2, p. 151-188.
- Tessier, H. 2006. « Quand la raison du plus fort continue d'être la meilleure... De la domination d'une théorie à la violence institutionnelle : L'usage abusif des théories de l'attachement en protection de la jeunesse », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 19 no 1, p. 58-71.
- Thomas, L. R., Donovan, D. M., Little, R., Sigo, W., et L. Price. 2011. « Community-based participatory research in indian country: definitions, theory, rationale, examples, and principles », dans *American Indian and Alaska Native Children and Mental Health: Development, Context, Prevention and Treatment*, sous la dir. de Sarche, M-C, Spicer, P, Farrell, P, et Fitzgerald H-E. *Child Psychology and Mental Health*, p.165-189
- Wang, C., et C. Burris. 1997. « Photovoice: Concept, Methodology, and Use for Participatory Needs Assessment », *Health Education & Behavior*, vol.24, no 3, p.369-387.

IDENTIFIER ET DÉCRIRE LES BESOINS PSYCHOSOCIAUX DES ADOLESCENTES QUI FONT FACE À LA PERTE PRÉVISIBLE D'UN PARENT

par **Sabrina Anissa El Mansali**

Sabrina Anissa El Mansali est doctorante en psychoéducation à l'Université de Sherbrooke

Pour la joindre : Sabrina.Anissa.El.Mansali@USherbrooke.ca

Le travail présenté dans le cadre de cet article s'inscrit dans le projet doctoral de la première auteure, dont l'objectif principal est de mieux comprendre et soutenir les besoins psychologiques des adolescent.es qui font face à la perte prévisible d'un parent. C'est en particulier l'apport d'une carte conceptuelle, un outil utilisé particulièrement en psychoéducation, qui sera mis en lumière dans ce texte. Ainsi, grâce à cet outil nous allons décrire le processus de deuil des adolescent.es, notamment en identifiant les facteurs de risque et de protection susceptibles d'influencer la manière dont les jeunes s'y adaptent. Les données recueillies par le biais de notre carte conceptuelle nous permettront ainsi de conclure par la présentation de cibles d'intervention pertinentes auprès des adolescent.es endeuillé.es.

PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

En 2019, au Québec, environ 82100 adultes sont décédés, laissant parfois des adolescent.es endeuillé.es (Statistiques Canada, 2019). À l'adolescence, compte tenu des tâches développementales auxquelles les jeunes sont confrontés, faire l'expérience du deuil d'un parent constitue une épreuve majeure qui mérite

une attention particulière (Zisook, 2014). En effet, lorsqu'il est mal résolu, le deuil peut engendrer des conséquences sérieuses sur le développement des adolescent.es, sur les plans physique, psychologique, comportemental et émotif (Cinzia, 2014). Intervenir en amont, c'est-à-dire avant le décès du parent, permettrait aux jeunes de mieux se préparer aux défis qui les attendent (Kehl, 2005). Or, notre recension des écrits scientifiques, ainsi que celle de Phillips (2014) n'ont relevé aucune intervention efficace ou prometteuse en ce sens et qui a été confirmée par la recension (Phillips, 2014). Afin de prévenir les conséquences pouvant être associées au deuil d'un parent, il importe de mettre en place des interventions efficaces qui ciblent des facteurs de risque et de protection pertinents. De plus, aucune ligne directrice n'existe pour guider l'intervention en la matière (Olsson, 2017). La présente étude a pour objectif de pallier ce manque. Cette thèse propose un alliage théorique qui juxtapose le modèle des 6 R de Rando (2000) et le modèle de résolution du deuil de Stroebe et Schut (2010). Rando suggère que le processus de deuil s'amorce avant le décès, et stipule que cette période ferait partie intégrante du processus

de deuil, durant laquelle l'adolescent.e aurait besoin de soutien social pour surmonter cette épreuve. Pour traverser au mieux cette période, le jeune devra être soutenu pour reconnaître, réagir, se rappeler, abandonner, réajuster et réinventer toutes les situations vécues avec le parent malade sur les plans cognitif et émotif (Rando, 2000). Stroebe et Schut conçoivent le deuil comme un phénomène cognitif et émotif, où l'endeuillé s'adapte à sa nouvelle situation grâce à un processus d'oscillation entre l'utilisation de stratégies orientées vers la perte (p. ex. tristesse et colère) et de stratégies orientées vers la restructuration (p. ex.: poursuivre ses activités), menant la personne endeuillée à résoudre son deuil en se construisant un récit narratif.

MÉTHODOLOGIE

La carte conceptuelle est un outil utilisé par les psychoéducateurs et les psychoéducatrices pour comprendre les facteurs associés à une problématique donnée. Il s'agit d'une représentation visuelle organisée, selon l'approche écosystémique de Bronfenbrenner (1979), en cinq niveaux systémiques (ontosystème, microsystème, mésosystème, macrosystème, éxosystème et chronosystème), sur lesquels des facteurs de risque et de protection sont identifiés. Elle permet aussi de représenter les interrelations entre les différentes catégories de facteurs. La sélection de ces facteurs de risque et de protection s'appuie sur une recension exhaustive d'études empiriques sur la problématique ciblée.

Dans le cadre de la présente étude, une recension des écrits, suivant les balises de la méthode de la « carte conceptuelle » (Pauzé, 2018) a été réalisée afin d'identifier les facteurs de risque et de protection à la résolution du deuil d'un parent à l'adolescence. La recension a permis d'identifier 32 articles répondant aux critères d'inclusion suivants (p.ex. l'article est rédigé en français ou en anglais, l'étude s'intéresse au deuil d'un parent et comme population d'intérêt : les adolescent.es). Ainsi, les facteurs cités et consentis par plusieurs auteurs ont été retenus et présentés dans le cadre de la carte conceptuelle en se basant sur l'approche écosystémique de Bronfenbrenner (1979).

RÉSULTATS

Le rôle de la famille dans la résolution du deuil des adolescent.es

Les adolescent.es sont confronté.es à des changements au niveau biologique, cognitif, émotif et socio-écologique (Linde *et al.*, 2017). L'adolescence constitue également une période de quête d'autonomie durant laquelle les jeunes ont tendance à assumer davantage de responsabilités. Ils (elles) prennent les distances de leur famille pour se rapprocher de leurs ami.es (Morgan, et Roberts, 2010). Cependant, lorsqu'un parent décède, la famille peut jouer un rôle primordial pour soutenir le jeune dans son processus de deuil. En effet, cette dernière peut soit faciliter ou entraver son adaptation face à la perte. La famille peut exercer un rôle protecteur lorsqu'elle offre une présence chaleureuse et une écoute empathique. Cependant, elle peut aussi représenter un facteur de risque, quand le parent survivant ne parvient pas, pour différentes raisons, à soutenir l'adolescent.e dans l'expérience de son deuil. En somme, un bon réseau de soutien composé d'amis et de la famille constitue un facteur médiateur qui agit positivement sur la résolution du deuil (Wittouck *et al.*, 2011). L'isolement du jeune et la mauvaise relation entre les membres de la famille entraverait la résolution du deuil du jeune (McNeil *et al.*, 1991). De plus, les croyances religieuses constituent également un facteur de protection pour les adolescent.es endeuillé.es d'un parent (Christ, 2000; Gray, 1987). À l'inverse, un jeune isolé et ou faisant l'expérience de mauvaises relations entre les membres de sa famille aurait davantage de défis dans la résolution de son deuil (McNeil *et al.*, 1991).

Facteurs de risque et de protection à la résolution du deuil des adolescent.es sur les différents niveaux systémiques du modèle écosystémique

Lorsqu'il survient à l'adolescence, le deuil s'ajoute aux différents défis rencontrés par les jeunes à cette étape de leur vie (p.ex. développement identitaire) (Thanasiu et Pizza, 2019). Ainsi l'âge constitue un premier facteur de risque (Andriessen, Draper, Dudley, et Mitchell, 2016) dans le cas du deuil des adolescent.es. Il faut également considérer les caractéristiques individuelles du jeune, autrement dit son ontosystème (caractéris-

tiques personnelles de la personne). Par exemple, le fait d'être proactif engendrerait l'adolescent.e endeuillé.e dans sa résolution du deuil (Monbourquette, 2007), ce qui constitue un facteur de protection. Il semblerait en outre que les adolescent.es vivent le processus de deuil différemment, en prenant compte des caractéristiques individuelles. Ces jeunes vivraient davantage de tristesse, alors que d'autres auraient tendance à être plus en colère et agressifs (Christ, 2000). Au niveau du microsystème (autrement dit les relations directes entre le jeune et sa famille ou avec ses amis), l'adolescent.e peut avoir tendance à ne pas exprimer ses émotions en public pour éviter tout jugement de la part de ses pairs (Christ, 2000). Plusieurs auteurs avancent que l'attachement entre le défunt et le jeune affecterait la résolution du deuil des adolescent.es. Selon la théorie de l'attachement, la nature du deuil dépendrait des liens qui ont été rompus et ces derniers sont différents dans toutes les relations (Christ et al., 2003 ; Cleiren, 1991). Plus le défunt était une personne significative, ayant un lien proche et était le confident, plus il devient difficile d'accepter le détachement et la séparation que le décès entraîne. Cela peut être particulièrement le cas lorsque le parent décédé jouait un rôle de mentor et participait activement à la régulation des émotions et à l'adoption des bons comportements (Andriessen et al., 2018; Christ, 2000; Mann-Feder, 2018). Recevoir du soutien du parent survivant peut augmenter la confiance et l'estime de soi de l'adolescent.e, ce qui représente un facteur de protection (Melhem et al., 2008; Andriessen et al., 2016). La dynamique familiale constitue ainsi un facteur de protection quand le soutien est présent, mais un facteur de risque lorsque le soutien fait défaut.

Au niveau méso-systémique, qui représente les interactions entre les différents microsystèmes de l'adolescent.e, plus le réseau autour de l'adolescent.e endeuillé.e est développé, cohérent, stable et répond adéquatement aux besoins et attentes de ce dernier, plus facile la résolution du deuil (De Broca, 1997; Thanasiu, et Pizza, 2019). Ainsi, le fait d'en parler et de partager son expérience avec quelqu'un qui a vécu la même situation aide l'endeuillé à résoudre son deuil (McNeil et al., 1991).

Au niveau macrosystémique, qui réfère aux croyances culturelles et aux normes de la société dans laquelle l'adolescent.e. Dans certaines cultures, le deuil n'est pas permis, et l'entourage refuse l'expression émotionnelle chez l'endeuillé (Andriessen et al., 2018); (Thanasiu, et Pizza, 2019). Le jeune devra alors se responsabiliser et prendre le rôle du défunt en se trouvant un emploi pour soutenir sa famille financièrement (Thanasiu et al., 2019). C'est un facteur de risque en soi, car l'endeuillé ne vit pas son deuil, ce qui risque de l'aggraver. La spiritualité dans la vie de l'adolescent.e est considérée comme un facteur de protection car elle permet de donner une explication à la mort et peut empêcher l'adolescent.e d'avoir des comportements à risque, comme la consommation de drogues et d'alcool (Doka, 2011).

Pour l'exosystème, l'adolescent.e qui vit un deuil complexe peut avoir plusieurs répercussions, comme la dépression, le développement d'anxiété ou des comportements d'abus de substances (Bacqué, et Hanus, 2016). Utiliser l'école comme partie prenante de l'intervention a un apport positif sur la résolution du deuil des adolescent.es (Wittouck et al., 2011; Holland, 2008; McNeil et al., 1991).

Au niveau du chronosystème dans lequel vit l'endeuillé, certains facteurs, cités précédemment, interagissent et s'influencent. Deux théories expliquent quelques notions qui interfèrent dans la résolution du deuil. En s'appuyant sur la théorie du stress (Wittouck et al., 2011), on peut postuler qu'un ajustement sur une longue période, comme un décès suite à une longue maladie, ouvre une fenêtre temporelle qui permet de s'y préparer. Donc un décès prévisible serait moins stressant qu'un ajustement soudain, comme un suicide « perte non anticipée » (Wittouck et al., 2011).

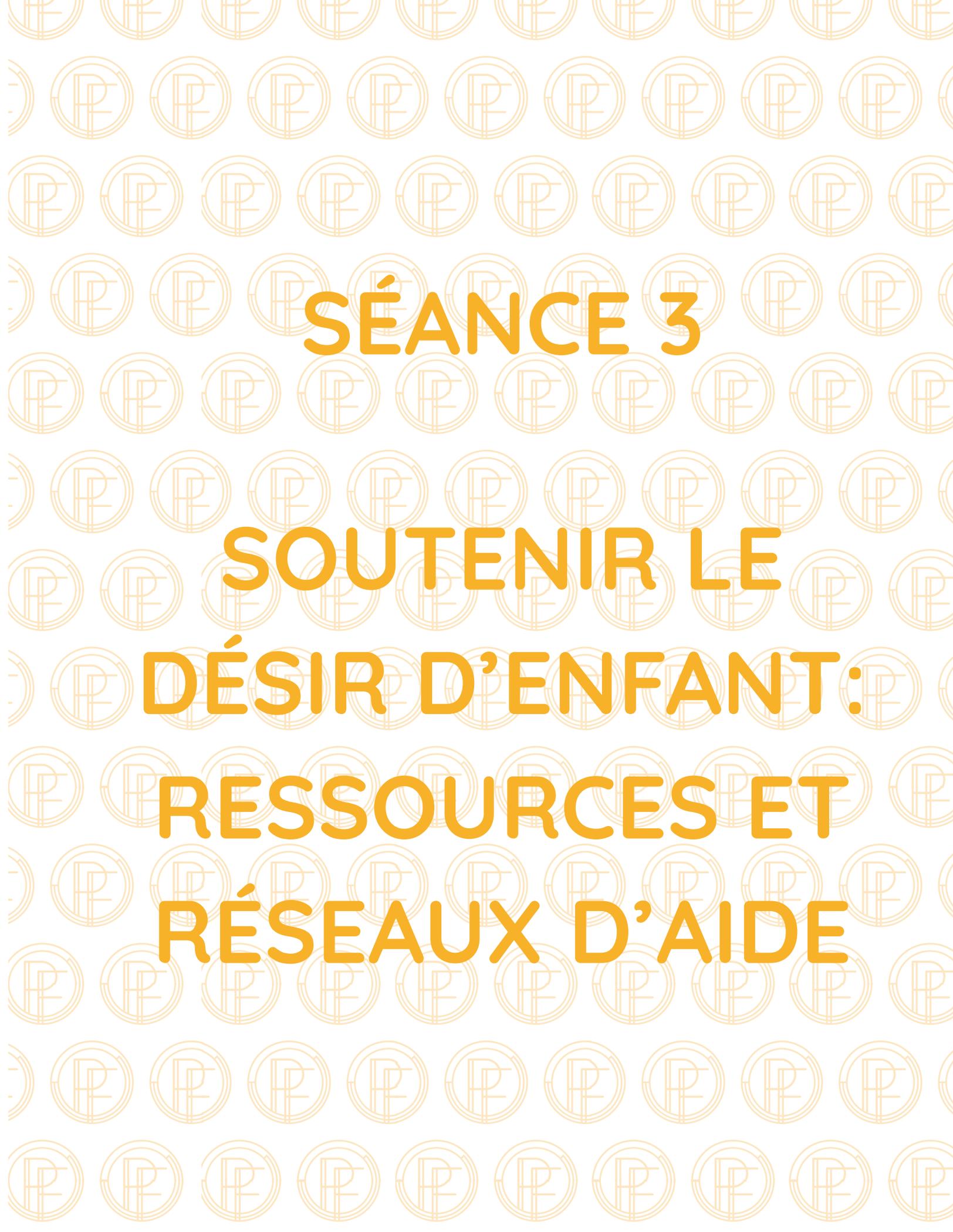
CONCLUSION

En résumé, la carte conceptuelle est un outil pour guider l'intervention auprès des adolescent.es endeuillé.es. La carte conceptuelle peut constituer un outil permettant de déterminer les principales catégories de facteurs de risque à prioriser lors de l'intervention. Elle permet aussi d'identifier les facteurs de protection pour guider l'intervention, mais aussi pour impliquer les dif-

férentes parties notamment l'adolescent.e et sa famille dans l'accompagnement du jeune durant sa résolution du deuil. Ainsi, offrir du soutien et de l'accompagnement aux adolescent.es permettraient à ces derniers de se confier et de partager leurs vécus et expériences auprès d'adolescent.es endeuillé.es et réduirait l'isolement que ces jeunes sont susceptibles de vivre. De plus, favoriser le soutien social (des ami.es et de la famille) représente un facteur de protection pour les jeunes endeuillés.

RÉFÉRENCES

- Andriessen, K., Draper, B., Dudley, M., et Mitchell, P. B. 2016. « Pre-and postloss features of adolescent suicide bereavement: A systematic review ». *Death studies*, 40. (4), 229-246.
- Andriessen, K., Mowll, J., Lobb, E., Draper, B., Dudley, M., et Mitchell, P. B. 2018. « Don't bother about me. The grief and mental health of bereaved adolescents ». *Death studies*, 42. (10), 607-615.
- Bacqué, M.-F. et Hanus, M. 2010. *Le deuil* (4e éd. corrigée), Paris, France : Presses universitaires de France.
- Bronfenbrenner, U. 1979. *The ecology of human development: Experiments by nature and design*, Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Christ, G. H. 2000. « Impact of development on children's mourning ». *Cancer Practice*, 8. (2), 72-81.
- Cinzia, P. A., Montagna, L., Mastroianni, C., Giuseppe, C., Piredda, M., et de Marinis, M. G. 2014. « Losing a parent: analysis of the literature on the experiences and needs of adolescents dealing with grief ». *Journal of Hospice & Palliative Nursing*, 16(6), 362-373.
- Cleiren, M. P. 1991. *Adaptation After Bereavement: A Comparative Study of the Aftermath of Death from Suicide, Traffic Accident and Illness for Next of Kin*. DSWO Press.
- De Broca, A. 1997 *Deuil et endeuillés : se comprendre pour mieux s'écouter et s'accompagner*, Paris, France: Masson.
- Doka, K. J. 2011. « Spirituality, Death, Loss and Grief: A Life Cycle Perspective. »
- Gray R. 1987. Adolescent response to the death of a parent ». *Journal of Youth and Adolescence*, 16:511-525.
- Kehl, K. A. 2005. « Recognition and support of anticipatory mourning ». *Journal of Hospice & Palliative Nursing*, 7(4), 206-211.
- Linde, K., Tremblé, J., Steinig, J., Nagl, M., et Kersting, A. 2017. « Grief interventions for people bereaved by suicide: A systematic review ». *PLoS one*, 12. (6), e0179496.
- Mann-Feder, V. R. 2018. « Where can I mourn? Psychodynamic contributions to working in residential child care ». *Journal of Social Work Practice*, 32. (4), 463-476.
- McNeil, J. N., Silliman, B., et Swihart, J. J. 1991. « Helping adolescents cope with the death of a peer: A high school case study ». *Journal of Adolescent Research*, 6. (1), 132-145.
- Monbourquette, J. 2007. *Aimer, perdre et grandir*, Ottawa, ON: Novalis.
- Morgan, J.P., et Roberts, J.E. 2010. « Helping bereaved children and adolescents: Strategies and implications for counselors ». *Journal of Mental Health Counseling*, 32(3), 206-217.
- Olsson, M., undberg, T., Fürst, C. J., Öhlén, J., et Forinder, U. 2017. « Psychosocial well-being of young people who participated in a support group following the loss of a parent to cancer ». *Journal of Social Work in End-of-life and Palliative care*, 13(1), 44-60.
- Pauzé, R. 2018. La construction et l'utilisation des cartes conceptuelles dans le travail clinique. Dans G. Paquette, M. Laventure et R. Pauzé (dir.), *Approche systémique appliquée à la psychoéducation*, (p.77-100), Boucherville, Québec : Béliveau Éditeur, collection Psychoéducation : fondements et pratiques.
- Phillips, F. 2014. « Adolescents living with a parent with advanced cancer: A review of the literature ». *Psycho-Oncology*, 23(12), 1323-1339.
- Rando, T. 2000. The six dimensions of anticipatory mourning. Dans T. Rando (ed.), *Clinical dimensions of anticipatory mourning*, Research Press.
- Statistiques Canada 2018 repéré dans <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/191126/dq191126c-fra.htm>
- Stroebe, M., et Schut, H. 2010. « The dual process model of coping with bereavement: A decade on ». *OMEGA-Journal of Death and Dying*, 61(4), 273-289.
- Thanasiu, P. L., et Pizza, N. 2019. « Constructing Culturally Sensitive Creative Interventions for Use with Grieving Children and Adolescents ». *Journal of Creativity in Mental Health*, 1-10.
- Wittouck, C., Van Autreve, S., De Jaegere, E., Portzky, G., et van Heeringen, K. 2011. « The prevention and treatment of complicated grief: a meta-analysis ». *Clinical psychology review*, 31. (1), 69-78.
- Zisook, S., Iglewicz, A., Avanzino, J., Maglione, J., Glorioso, D., Zetumer, S., et Pies, R. 2014. « Bereavement: course, consequences, and care ». *Current Psychiatry Reports*, 16(10), 482.



SÉANCE 3

SOUTENIR LE

DÉSIR D'ENFANT:

RESSOURCES ET

RÉSEAUX D'AIDE

LE SOUTIEN DU RÉSEAU IMMÉDIAT APPORTÉ AUX MÈRES ADOPTANTES À L'INTERNATIONAL

par Maude Robitaille

Maude Robitaille est candidate à la maîtrise en travail social à l'Université de Montréal.

Pour la joindre : Maude.robaille.ts@gmail.com

CONTEXTE ACTUEL DE L'ADOPTION INTERNATIONALE

La majorité des enfants adoptés à l'étranger ont des besoins spéciaux, c'est-à-dire qu'ils ont des particularités médicales, développementales, émotionnelles ou comportementales, ils sont aussi plus souvent adoptés à un âge avancé, parfois avec leur fratrie (Mignot, 2015). La Société canadienne de pédiatrie (2018) conclut que les retards développementaux de la plupart des enfants adoptés à l'international se résorbent. Cependant, d'après la clinicienne Galipeau et la professeure Montambault (2008), le tiers des enfants adoptés à l'international ont des troubles neurocognitifs, psychologiques ou développementaux plus ou moins sévères qui vont persister. Dans ce contexte, précisons qu'au Québec, les services professionnels en adoption sont limités et peu spécialisés (Protecteur du citoyen, 2012).

La période de l'arrivée de l'enfant dans sa famille adoptive

Il est documenté que les besoins spéciaux de l'enfant (Abejo, 2017), les services inadéquats en adoption (Tantaleán, 2017) et le manque de soutien apporté par

les proches (Bruning, 2007 ; Jeannet, 2017) peuvent mener à l'échec d'une adoption. Les échecs d'adoption sont plus fréquents lors des premiers mois de l'arrivée de l'enfant à cause des grands défis qui caractérisent cette période (Berastegui, 2003, cité dans Fuentes-Peláez, 2009). En effet, l'enfant arrive avec un vécu. Il tente de s'intégrer et de s'adapter à sa nouvelle réalité familiale. Chez les parents, les multiples tâches domestiques et parentales, une diminution des relations sociales, le manque de repos (Brodzinsky et Huffman, 1988 ; Judge, 2003) et la création du lien d'attachement (Ouellette et Méthot, 1998) peuvent représenter des défis. Les mères apparaissent être celles qui s'occupent le plus de l'enfant et sont vulnérables à la détresse émotionnelle (Martin *et al.*, 2016). Les mères adoptantes à l'international peuvent donc avoir des difficultés d'adaptation, d'épuisement, de stress et de dépression (Martin *et al.*, 2016 ; McKay *et al.*, 2010). En raison de tous ces facteurs, le soutien procuré par le réseau immédiat apparaît crucial.

OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif de l'étude est de documenter le rôle du réseau immédiat dans le soutien apporté aux mères adop-

tantes à l'international suite à l'arrivée de l'enfant au Québec. Le réseau immédiat réfère à l'entourage des participantes : leur famille/belle-famille, leurs amies, les autres parents adoptants qu'elles fréquentent, les collègues et les voisines¹. Cette étude approfondit les perceptions de mères adoptantes à l'international sur leurs besoins de soutien, le soutien reçu et leur satisfaction. Cette recherche vient pallier un vide dans la littérature scientifique dont les écrits sur le soutien en adoption portent davantage sur les services professionnels (Doré, 2017 ; O'Dell *et al.*, 2015 ; Protecteur du citoyen, 2012 ; Welsh *et al.*, 2007). Les rares études sur le réseau immédiat documentent surtout les adoptions nationales (Forbes et Dziegielewski, 2003 ; Kramer et Houston, 1998 ; Madden *et al.*, 2016).

CADRE THÉORIQUE

Dans le cadre de cette étude, deux modèles théoriques du soutien social ont été retenus (Cohen et Wills, 1985). Selon le modèle des effets directs du soutien social, le soutien a des effets directs sur la santé physique et psychologique (Cohen et Wills, 1985). Il contribue à avoir une reconnaissance de sa valeur personnelle et un état de bien-être (Cohen et Wills, 1985). D'après le modèle d'atténuation du stress, lors de situations stressantes, le soutien reçu permettrait aux individus de trouver plus facilement des solutions à leurs difficultés et de diminuer « l'importance perçue de l'événement stressant » (Caron et Guay, 2005 : 20). La compréhension de ces modèles permet de mieux saisir les bienfaits du soutien rapportés par les participantes.

MÉTHODOLOGIE

Douze entrevues individuelles semi-structurées ont été réalisées avec des mères adoptantes à l'international. Le recrutement s'est fait auprès de mères ayant participé à l'étude de Poirier et Pagé (2020)² sur l'expérience de parents adoptants à l'international. Les participantes étaient toutes en couple au moment de

1. L'emploi du féminin est utilisé pour décrire les amies, les collègues et les voisines puisque la majorité sont des femmes. Le but est d'être fidèle aux propos des participantes et n'a aucune intention discriminatoire.

2. Cette recherche effectuée au Québec s'intitule « Les premiers moments de la trajectoire de l'adoption internationale : l'expérience des parents adoptifs ».

l'adoption, à l'exception d'une mère monoparentale. Neuf participantes ont un seul enfant (celui adopté) et trois participantes ont deux enfants. Les enfants visés par cette étude sont arrivés au Québec depuis moins de 30 mois. Leurs caractéristiques ne reflètent pas ce qui est observé actuellement chez les enfants adoptés à l'étranger³ : la majorité des enfants de cette étude ont été adoptés avant l'âge de 3 ans et aucun n'a de difficulté psychologique ou médicale majeure, selon ce que rapporte leur mère adoptive.

RÉSULTATS

Une analyse thématique a permis de mieux comprendre le point de vue des participantes sur : leurs besoins, leurs principales sources de soutien, les rôles de soutien du réseau immédiat, ce qui influence le soutien et la satisfaction face au soutien.

Besoins des mères et de l'enfant⁴

Nous avons débuté l'entrevue en questionnant les participantes sur leurs besoins de soutien. Celles-ci affirment que leurs besoins sont un peu plus nombreux durant les premiers mois.⁵ Ensuite, elles se sont adaptées à l'arrivée de l'enfant.

D'abord, d'après la majorité des participantes, elles ont besoin de faire le cocooning. Elles décrivent à leurs proches que les sorties extérieures et les contacts entre l'enfant et l'entourage doivent être limités pendant quelques mois. Lorsque la période de cocooning est terminée, la majorité des participantes aimeraient avoir du gardiennage. Certaines participantes témoignent qu'une fois le lien d'attachement solidifié, elles veulent que leur enfant fréquente d'autres enfants adoptés pour qu'il se sente compris par quelqu'un ayant été lui aussi adopté : « Je trouve ça super important que mon

3. Rappelons que selon plusieurs écrits (Chicoine *et al.*, 2015 ; Dartiguenave, 2012 ; Mignot, 2015), la majorité des enfants adoptés à l'étranger sont relativement âgés au moment de leur adoption et ont des besoins spéciaux.

4. Cette section décrit les besoins ressentis par les participantes. Cet article explique que malgré la présence de besoins, ce ne sont pas toutes les participantes qui expriment leurs besoins de soutien à leurs proches.

5. Le cocooning est recommandé par les professionnels en adoption, suivant l'arrivée de l'enfant. Le but du cocooning est de favoriser le lien d'attachement entre l'enfant et ses parents adoptants.

enfant grandisse avec des amis [adoptés] qui ont le même background que lui, comme ça ben il n'est pas différent » (Macha).

En outre, plusieurs répondantes sentent le besoin d'être écoutées, encouragées, validées et rassurées par leurs proches, concernant leur quotidien et leurs décisions parentales.

Suite à l'identification de leurs besoins, quelques répondantes rapportent être inconfortables ou réticentes à demander de l'aide à leur entourage, car elles veulent être autonomes, indépendantes ou craignent de déranger. Aussi, certaines d'entre elles expliquent que leur enfant n'a pas de difficulté particulière et qu'elles se sentent compétentes dans leur rôle de mère.

Principales sources de soutien

Malgré le défi pour certaines répondantes d'exprimer leurs besoins à leur entourage, généralement les participantes concluent avoir du soutien de plusieurs proches. Leurs principales sources de soutien sont leurs parents et leur meilleure amie. De plus, la majorité des participantes s'entourent de parents ayant eux aussi adoptés à l'étranger. Elles expliquent que le soutien apporté par d'autres parents adoptants est important, car ceux-ci partagent un quotidien avec l'enfant similaire et ils ont une excellente compréhension de l'adoption. Charlotte résume bien cette idée : « Quand on se parle, bien on se comprend. [...] C'est sûr qu'encore plus qu'une mère biologique, je pense, parce que ce sont des défis qui sont vraiment différents ».

Rôles de soutien du réseau immédiat

Le réseau immédiat joue surtout un rôle de soutien informationnel, émotionnel et occasionnellement un rôle d'accompagnement social. Plus précisément, plusieurs participantes disent recevoir du soutien informationnel de leur famille ou leurs amies, comme des conseils sur la discipline et l'entrée à la garderie. Macha explique : « Ma mère nous a donné des conseils, mais elle ne pouvait pas me donner des conseils spécifiques à l'adoption, mais [des conseils pour] un enfant ».

Presque la moitié des participantes perçoivent avoir beaucoup d'écoute et d'encouragements de leur famille et leurs amies. Par ailleurs, plusieurs répondantes expriment faire à l'occasion des activités culturelles, sportives ou du magasinage, accompagnées généralement de leurs amies. Cela leur permet de socialiser. De plus, certaines répondantes disent recevoir de leur famille et leurs amies des repas préparés, des vêtements et des jouets pour l'enfant, de l'aide pour le transport ou l'entretien de leur maison.

Quant aux parents adoptants fréquentés, les participantes sont nombreuses à qualifier que ceux-ci sont leurs personnes de référence concernant l'adoption. Elles reçoivent donc des conseils sur le rôle de parent adoptant, le lien d'attachement, etc. La majorité des répondantes décrivent se confier à d'autres parents adoptants sur ce qu'elles vivent avec leur enfant, se sentent validées, rassurées et n'ont pas de jugement de ceux-ci.

Toutefois, la majorité des participantes perçoivent avoir peu de répit. Dans les rares situations où l'enfant se fait garder quelques heures, les répondantes décrivent que ce soutien provient de leurs parents et parfois de leurs neveux et leurs nièces.

Ce qui influence le soutien

Lorsqu'interrogées sur ce qui influence le soutien reçu, les répondantes nomment plusieurs caractéristiques de leur réseau : leur proximité géographique, leurs valeurs familiales et d'amitié, leur disponibilité à aider et leurs bonnes capacités physiques. Également, la moitié des mères soulignent que leur entourage s'informe sur l'adoption, ce qui leur permet d'avoir une meilleure compréhension des enjeux vécus par les familles adoptantes. Toutefois, la majorité des répondantes affirment que certains membres de leur famille et amies ont de la difficulté à comprendre plusieurs aspects de l'adoption (les défis d'adaptation et d'attachement, le fait qu'un enfant adopté ne se développe pas au même rythme qu'un enfant non adopté, etc.). Plusieurs répondantes reçoivent quelques commentaires maladroits de leur famille. Par exemple, certains proches disent qu'un enfant de cet âge devrait mar-

cher, être capable de manger tel type d'aliments, parler davantage, etc.

Le cocooning est une période difficile pour le soutien reçu par les proches. Trois participantes relatent que le soutien reçu par leurs proches, lors du cocooning, leur a paru nuisible : certains surstimulaient l'enfant, étaient trop affectueux, voire intrusifs. Ces participantes ont ainsi noté que leur enfant pouvait avoir des réactions d'indifférence, d'éloignement ou d'anxiété face à ces proches. Toutefois, trois mères affirment avoir perçu des impacts négatifs alors même que leur entourage respectait le cocooning. Celles-ci expriment s'être privées d'un soutien important apporté par l'entourage, comme du gardiennage. Le cocooning les isole et peut les épuiser : « Mon entourage se retenait de nous appeler pis de nous offrir de l'aide parce qu'on leur avait dit qu'il ne fallait pas qu'on aille de contacts. Parce qu'ils nous avaient dit de dire ça à notre entourage pendant la formation [sur l'adoption]. [...] On est épuisé, mais « Ah non faut pas faire garder notre enfant! » (Virginie).

Satisfaction face au soutien

Somme toute, la majorité des répondantes concluent être satisfaites du soutien reçu. Deux répondantes expriment une satisfaction mitigée. Ces dernières rapportent à la fois recevoir peu de soutien et en demander peu aussi, par désir de rester indépendantes. Les participantes les plus soutenues et satisfaites sont celles qui expriment leurs besoins à leurs proches. D'après les participantes, le soutien leur permet un meilleur bien-être, d'être plus confiante dans leur rôle parental et de briser l'isolement : « Le soutien était indispensable pour mon équilibre de vie de maman, de vie de femme! » (Chrystel). Les principales insatisfactions de ces mères relèvent du manque de connaissance de l'adoption des non-adoptants et du manque de répit. Or, certaines nomment être plus satisfaites lors de la deuxième année, car les difficultés de compréhension des proches s'atténuent et elles acceptent davantage les offres de gardiennage (le cocooning étant terminé).

CONCLUSION

Ce qui apparaît très pertinent à retenir des propos des participantes est l'importance pour les mères adoptantes de s'entourer de proches, y compris d'autres

parents adoptants. Finalement, à cause du petit échantillon de cette étude et de la courte période étudiée, il apparaît judicieux de reproduire cette recherche avec un échantillon plus grand, d'approfondir l'expérience de mères d'enfants à besoins spéciaux et de connaître le soutien procuré aux pères adoptants, car leurs situations demeurent méconnues. Des recherches longitudinales devraient être effectuées pour documenter les besoins des familles adoptantes et le soutien reçu quand l'enfant grandit.

RÉFÉRENCES

- Abejo, B. 2017. « La perspective des Philippines : coopérer pour prévenir les échecs, en particulier ceux des adoptions internationales d'enfants avec des besoins spéciaux », dans *Vers une plus grande compétence : apprendre des échecs de l'adoption internationale*, sous la dir. de C. Jeannet, Genève, Service Social International, p.79-81.
- Brodzinsky, D. et L. Huffman. 1988. « Transition to adoptive parenthood ». *Marriage and Family Review*, vol. 12, no 3-4, p. 267-286.
- Bruning, P.S. 2007. « The Crisis of Adoption Disruption and Dissolution », dans *Play Therapy with Children in Crisis. Individual, Group, and Family Treatment*, sous la dir. de N.B. Webb, New York, The Guilford Press, p. 152-172.
- Caron, J. et S. Guay. 2005. « Soutien social et santé mentale : concept, mesures, recherches récentes et implications pour les cliniciens ». *Santé mentale au Québec*, vol. 30, no 2, p. 15-41.
- Chicoine, J.-F., P. Germain, et J. Lemieux. 2012. « Adoption internationale, familles et enfants dits « à besoins spéciaux ». *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, vol. 49, no 2, p. 155-183.
- Cohen, S. et T.A. Wills. 1985. « Stress, social support, and the buffering hypothesis ». *Psychological Bulletin*, vol. 98, no 2, p. 310-357.
- Dartiguenave, C. 2012. « Adoption internationale : évolution des risques de santé chez les enfants ». *Bulletin de la Société de pathologie exotique*, vol. 105, no 2, p. 109-114.
- Doré, M. 2017. « Identifier les lacunes des services pré et post-adoption pour mieux prévenir les échecs de l'adoption internationale », dans *Vers une plus grande compétence : apprendre des échecs de l'adoption internationale*, sous la dir. de C. Jeannet, Genève, Service Social International, p. 137-140.
- Forbes, H. et S.F. Dziegielewski. 2003. « Issues facing adoptive mothers of children with special needs ». *Journal of Social Work*, vol. 3, no 3, p. 301-320.

Séance 3 : Soutenir le désir d'enfant : ressources et réseaux d'aide

- Fuentes-Peláez, N. 2009. « Adoption internationale en Catalogne (Espagne) : adaptation et processus d'intégration familiale ». *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 25, no 1, p. 37-62.
- Galipeau, L. et E. Montambault. 2008. « Intervention de groupe, historicité et art-thérapie : pour une construction identitaire unifiée auprès d'enfants en adoption internationale ». *Intervention*, no 128, p. 32-41.
- Jeannet, C. 2017. *Vers une plus grande compétence : apprendre des échecs de l'adoption internationale*, Genève, Service Social International.
- Judge, S. 2003. « Determinants of parental stress in families adopting children from eastern Europe ». *Family Relations*, vol. 52, no 3, p. 241-248.
- Kramer, L. et D. Houston. 1998. « Supporting families as they adopt children with special needs ». *Family Relations: An Interdisciplinary Journal of Applied Family Studies*, vol. 47, no 4, p. 423-432.
- Madden, E.E., A. Chanmugam, R.G. McRoy, L. Kaufman, S. Ayers-Lopez, M. Boo, et K.J. Ledesma. 2016. « The Impact of formal and informal respite care on foster, adoptive, and kinship parents caring for children involved in the child welfare system ». *Child and Adolescent Social Work Journal*, vol. 33, no 6, p. 523-534.
- Martin, N., A.M. Rosenhauer, et M.G. Greco. 2016. « Maternal marital satisfaction during the first six months following international adoption ». *Adoption and Fostering*, vol. 40, no 4, 362-377.
- McKay, K., L.E. Ross, et A.E. Goldberg. 2010. « Adaptation to parenthood during the post-adoption period: A review of the literature ». *Adoption Quarterly*, vol. 13, no 2, 125-144.
- Mignot, J.-F. 2015. « L'adoption internationale dans le monde : les raisons du déclin ». *Population et sociétés*, vol. 519, no 2, p. 1-4.
- O'Dell, K.E., R.B. McCall, et C.J. Groark. 2015. « Supporting families throughout the international special needs adoption process ». *Children and Youth Services Review*, vol. 59, p. 161-170.
- Ouellette, F.-R. et C. Méthot. 1998. *L'adoption. Réflexions autour des enjeux, des pratiques et des représentations entourant l'intégration d'un enfant adopté dans la famille*. Repéré à https://www.uquebec.ca/bap/bap/mag_reseau/mag98_11/dos.html
- Protecteur du citoyen. 2012. *Le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau de services. L'adoption internationale*. Repéré à https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_annuels/201112/10_RA2011-12_SSS.pdf
- Société canadienne de pédiatrie. 2018. *L'adoption internationale : se préparer à adopter un enfant à l'étranger*. Repéré à <https://www.enfantsneocanadiens.ca/health-promotion/adoption-preparing>
- Tantaleán, L. 2017. « Point de vue du Pérou sur la coopération avec les pays d'accueil dans les situations d'échecs de l'adoption internationale », dans *Vers une plus grande compétence : apprendre des échecs de l'adoption internationale*, sous la dir. de C. Jeannet, Genève, Service Social International, p. 75-78.
- Welsh, J.A., A.G. Viana, S.A. Petrill, et M.D. Mathias. 2007. « Interventions for internationally adopted children and families: A review of the literature ». *Child and Adolescent Social Work Journal*, vol. 24, no 3, p. 285-311.



SÉANCE 4

ENJEUX

NORMATIFS EN

LIEN AVEC LES

TRANSFORMATIONS

FAMILIALES

LE SYSTÈME DE JUSTICE FAMILIALE, MIROIR BRISÉ DES FAMILLES QUÉBÉCOISES

par Valérie Costanzo

Valérie Costanzo est doctorante en droit à l'Université d'Ottawa

Pour la joindre : vcost094@uottawa.ca

Malgré les transformations qu'ont subies les familles à travers les décennies, le système de justice familial québécois n'a pas suivi la tendance. À ce jour, les familles qui font face à la justice sont parfois appelées à traiter avec plusieurs tribunaux, une réalité qui apporte son lot de difficultés d'accès à la justice. L'idée d'un tribunal unifié de la famille (TUF) est proposée depuis des décennies comme une solution aux problèmes liés au morcellement du système judiciaire familial. Pourquoi ce dernier ne s'est-il pas adapté aux besoins de la société, en particulier ceux des familles en instance de séparation? Quelles solutions peuvent être envisagées à ce jour? Ce texte présentera dans un premier temps un bref survol historique du développement du système de justice familial québécois pour comprendre le *pourquoi* de sa forme actuelle (I). Dans un second temps, il exposera une solution soulevée aux difficultés d'accès à la justice familiale : la création d'un TUF (II). Le dernier volet de ce texte portera sur les solutions envisageables à ce jour vers la création d'un TUF au Québec (III).

Il convient d'abord de clarifier certains concepts qui seront traités dans ce texte, dont le droit de la famille et l'accès à la justice.

- **Droit de la famille.** La famille n'est pas nécessairement composée d'un enfant, ni même de deux parents, bien qu'elle soit généralement reconnue comme étant un « groupe de personnes composé des parents et de leurs enfants vivant ensemble sous un même toit » (Reid, 2015). Dans le présent texte, la famille est entendue dans son acception large, dépassant la vision normative de la famille qui inclut uniquement le père, la mère et leurs enfants biologiques. Il en va de même pour le droit de la famille, soit les règles qui régissent les liens entre les membres d'une famille et la famille elle-même, ce qui inclut notamment le mariage et l'union de fait, l'autorité parentale, l'adoption, la protection de la jeunesse, la violence conjugale (les cas mineurs) et la délinquance juvénile.
- **Accès à la justice.** Cette expression vastement répandue renvoie à la réduction des barrières struc-

turelles, juridiques et objectives d'accès à la justice (Bernheim et Coupienne, 2019 ; MacDonald, 2005). Plus concrètement, elle réfère à la mise en œuvre des droits et de la procédure, à l'accès physique et pratique au système de justice, notamment en ce qui concerne les coûts et les délais.

SURVOL HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE JUSTICE FAMILIAL QUÉBÉCOIS

État des lieux

Au Québec, à l'heure actuelle, la chambre familiale de la Cour supérieure a compétence en matière de divorce et les demandes qui y sont accessoires, comme la garde de l'enfant, les droits d'accès et les pensions alimentaires. La chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, quant à elle, a compétence en matière d'adoption, de délinquance juvénile et de protection de la jeunesse. Depuis le 1er janvier 2016, la loi reconnaît à la Cour du Québec une compétence élargie lorsque saisie d'un dossier d'adoption ou de protection de la jeunesse pour se prononcer sur les demandes accessoires qui y sont liées (*Code de procédure civile*, art. 37). Tant la Cour supérieure que la Cour du Québec contiennent une chambre criminelle et pénale. Les dossiers de violence conjugale ou encore d'agressions sexuelles normalement entendus à la Cour du Québec, sauf les causes, plus exceptionnelles, qui procèdent devant jury à la Cour supérieure. Cet état des lieux, marqué par la multiplicité des tribunaux pouvant entendre des causes chevauchantes, est un résultat de ce que l'on appelle le « morcellement des compétences » (Comité du Tribunal de la famille, 1975).

Une division ancrée dans la Constitution

L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, autrement connu sous le nom de la Constitution canadienne, prévoit que le mariage et le divorce sont des pouvoirs relevant exclusivement du Parlement fédéral (art. 91(26)). Le palier fédéral a également compétence pour nommer les juges des cours supérieures dans chaque province (art. 96). En revanche, les provinces ont le pouvoir sur la célébration du mariage (art. 92(12)), sur la propriété et les droits civils (art. 92(13)) de même que sur l'administration de la justice (art. 92(14)).

L'origine du morcellement du système judiciaire familial tire donc son origine de ce chevauchement des pouvoirs des gouvernements provinciaux et fédéral. Or, l'attribution des pouvoirs en matière de mariage et de divorce fait sourciller : en règle générale dans le fédéralisme canadien, les questions relatives au droit privé – comme les relations familiales et personnelles – sont confiées aux gouvernements provinciaux (Brouillet, Tremblay et Brun, 2014). Il est inhabituel que le mariage et le divorce soient confiés au fédéral.

Le mariage et la religion

La raison de cette attribution inhabituelle est sociale, voire religieuse : à l'époque, la population prise en compte sur le territoire canadien était majoritairement protestante et une partie de la population était catholique¹, concentrée principalement sur le territoire du Québec (autrefois appelé le Bas-Canada). Les pratiques religieuses se distinguaient notamment par leur approche au divorce, une issue perçue comme inacceptable chez les catholiques : seule la mort naturelle des conjoints pouvait légitimement dissoudre les liens du mariage (*Code civil du Bas-Canada*, en vigueur jusqu'en 1963). Il existait donc une « crainte de voir les influences religieuses colorer les interventions provinciales » (Brouillet, Tremblay et Brun, 2014 : 506). Cette division des pouvoirs répondait à un besoin d'harmoniser le droit relatif au mariage. Elle assurait la validité et la reconnaissance des mariages célébrés partout au Canada, en plus de « garantir aux protestants la possibilité de divorcer même au Québec » (Canada, 1867-2019 ; Rousseau-Houle, 1971 : 173). Ainsi, si ce partage des compétences nous paraît aujourd'hui complexe et injustifié, au moment de la Confédération, en 1863, il s'inscrivait plutôt harmonieusement dans le fédéralisme canadien.

Développement du système judiciaire familial québécois

La Cour supérieure et la Cour du Québec permettent d'illustrer synthétiquement le développement du système de justice familial québécois. La première est enchâssée dans la Constitution canadienne et n'a

1. Pour des raisons coloniales, la population autochtone n'était pas considérée par les décideurs politiques.

donc pas connu de changements majeurs au cours de ses quelque 150 années d'existence, sauf exception (Plamondon, 2013a). La seconde est le fruit de nombreuses réformes, parfois majeures, d'un appareil judiciaire marqué par la volonté du législateur québécois de rationaliser l'appareil judiciaire (Plamondon, 2013b). La Cour du Québec, créée seulement en 1988, est le résultat de la fusion de la Cour provinciale, la Cour des sessions de la paix et le Tribunal de la jeunesse. La mise sur pied de la Cour du Québec a diminué le morcellement des compétences, sans l'éliminer complètement. Des difficultés pratiques d'accès à la justice demeurent à ce jour. La création d'un tribunal unifié de la famille est une voie de solution qui a été envisagée par le passé et qui l'est encore à ce jour.

LA CRÉATION D'UN TUF POUR UN MEILLEUR ACCÈS À LA JUSTICE

Les difficultés pratiques d'accès à la justice familiale

Les difficultés créées par le système judiciaire morcelé sont multiples : l'incertitude, la frustration, la perte de temps et d'argent, la multiplicité des procédures et les possibilités de jugements contradictoires. Le tribunal saisi d'un litige n'est tout simplement pas en mesure « de considérer l'ensemble du problème familial et d'y apporter une solution globale » (Comité du Tribunal de la famille, 1975 : 47). Ces difficultés sont exacerbées lorsqu'un parent, insatisfait d'un jugement sur la garde de ses enfants, décide de faire un faux signalement à la Direction de la protection de la jeunesse pour se faire justice autrement. Des tentatives d'instrumentaliser les tribunaux sont présentes depuis les années 1960 (*Affaire Kredl*, 1965).

Malgré les améliorations apportées au système de justice, comme la modification entrée en vigueur le 1er janvier 2016 reconnaissant à la Cour du Québec qui entend une cause d'adoption ou de protection de la jeunesse le pouvoir de se prononcer sur les demandes accessoires qui y sont liées, des difficultés demeurent. À ce jour, une famille qui fait l'objet d'une décision en protection de la jeunesse sera contrainte à intenter des procédures à la Cour supérieure pour obtenir un jugement sur la pension alimentaire pour enfants. Au-delà de palier à ce type de difficultés, la création d'un TUF

améliorerait considérablement l'expérience des personnes aux prises avec un litige familial.

L'intérêt d'un TUF

Un TUF réunirait le traitement des causes relatives au droit de la famille au sein d'un « guichet unique ». Voilà qui éviterait les conflits de compétence et la possibilité de décisions contradictoires, tout en diminuant le nombre de procédures, les délais et les coûts reliés à l'utilisation de plusieurs instances. Au-delà de réunir les causes en un guichet unique, la création d'un TUF offrirait des services complémentaires comme la médiation, des services psychosociaux, et des services d'information et d'orientation. Ces ressources complémentaires réduiraient les inconvénients psychologiques, temporels et financiers des familles. De plus, les procédures du TUF seraient simplifiées, les causes seraient entendues par des juges spécialisés. Les citoyens, qui sont de plus en plus à se représenter sans avocat, en seraient mieux servis. À la lumière de ce qui précède, le TUF favoriserait une justice familiale plus humaine et plus adaptée (Comité du Tribunal de la famille, 1975). L'expérience des provinces canadiennes ayant mis en place des TUF est très positive (Gouvernement du Canada, 2009). Pourquoi n'existe-t-il pas de TUF au Québec ?

UNE RÉFORME JUDICIAIRE DIFFICILE, MAIS POSSIBLE

Une impasse politique historique

Les tensions entre le Québec et le Canada ne sont pas nouvelles. Une analyse des discours issus des travaux de l'Assemblée nationale sur la création d'un TUF québécois conclut qu'à travers les décennies, un consensus transpartisan se dégage des débats : la création d'un TUF est tantôt dite nécessaire, tantôt urgente, et toujours pertinente (Costanzo, 2020). Toutefois, c'est sur la manière d'opérer une telle réforme que le bât blesse.

Le rapatriement des pouvoirs relatifs au mariage, au divorce et à la nomination des juges des cours supérieures aurait permis au Québec de créer un TUF provincial. En l'absence d'un tel rapatriement, le Québec a toujours refusé l'avenue d'un TUF fédéral. Les voies

dites intermédiaires n'ont pas été entreprises par les gouvernements québécois et fédéral. Le morcellement qui perdure est donc le fruit de l'échec de leur collaboration (Costanzo, 2020).

Une solution remise à l'ordre du jour

Malgré tout, l'idée d'un TUF a refait surface dans les débats publics et les travaux du législateur québécois, notamment dans les travaux du Comité d'expert sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale. L'évaluation de la faisabilité et de l'opportunité de la mise en place d'un TUF au Québec figure parmi les recommandations du Comité d'expert, pour assurer la cohérence du système judiciaire (Comité d'expert, 2020). Ce TUF devrait toutefois tenir compte explicitement de la violence conjugale afin d'améliorer l'expérience des personnes qui en sont victimes. Cette recommandation est d'ailleurs compatible avec l'un des constats préliminaires de la Commission Laurent, à savoir qu'il faut assurer une meilleure protection des enfants qui vivent dans un contexte de violence conjugale ou de conflits sévères de séparation (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2019). La Commission déposera son rapport final en avril 2021. Des changements importants sont présentement envisagés en droit de la famille, en protection de la jeunesse et en matière de violences conjugales et sexuelles. Le TUF est une avenue intéressante pour décloisonner les réformes et les rendre cohérentes entre elles.

Dénouer l'impasse, c'est possible

Si la Constitution canadienne n'est pas sur le point de changer, la création d'un TUF peut tout de même être envisagée. Celui-ci pourrait être logé au sein de la Cour supérieure ou être créé au sein d'un tribunal administratif. Pour assurer un rapport de pouvoir plus équilibré entre Québec et Ottawa, il leur serait possible de signer une entente administrative pour que les juges nommés au TUF fassent l'objet d'une recommandation commune des gouvernements. Le processus ayant mené à la nomination du juge Nicholas Kasirer à la Cour suprême du Canada en 2019 peut servir d'inspiration. Vu les réformes judiciaires projetées, et pourvu que la collaboration règne dans les échanges et les travaux de

Québec et d'Ottawa, il est encore permis de croire que le projet d'un TUF québécois puisse voir le jour.

RÉFÉRENCES

Législation

Loi sur les tribunaux judiciaires, L.R.O. 1990, c. C. 43.

Loi constitutionnelle de 1867, 30 & 31 Vict., c. 3 (R.-U.).

Jurisprudence

The Attorney-General for the Province of Quebec and the Social Welfare Court of the District of Montreal v. Dame Kredl et Keller (mis en cause), [1965] B.R. 689, confirmé par [1966] S.C.R. 320.

Littérature

Brouillet, E., Tremblay, G. et H. Brun. 2014. *Droit constitutionnel* (6e éd.). Éditions Yvon Blais.

Canada et Chambre des communes, *Débats*, 1867-2019.

Comité du Tribunal de la famille et Office de Révision du Code civil. 1975. *Rapport sur le tribunal de la famille*, Montréal, L'Éditeur officiel du Québec.

Comité d'expert sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, Corte, E. et J. Desrosiers (prés.). 2020. *Rebâtir la confiance*. [Comité d'experts]

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, Laurent, R. (prés.), 2020. *Constats et orientation au 30 novembre 2020*. [Commission Laurent]

Costanzo, V. 2020. *Le projet d'un tribunal unifié de la famille au Québec ou l'impasse d'une voie d'accès à la justice*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal.

Gouvernement du Canada, ministère de la Justice et Division de l'évaluation, Bureau de la gestion de la planification stratégique et du rendement. 2009. *Tribunaux unifiés de la famille, Évaluation sommative, Rapport final*, Ottawa.

Plamondon, J. 2013. « L'organisation judiciaire au moment de l'entrée en vigueur du nouveau Pacte fédératif en 1867 », *Cour du Québec*. http://www.tribunaux.qc.ca/c-quebec/25ans/fs_25ans.html.

Plamondon, J. 2013. « La réflexion sur l'unification des tribunaux. Historique de la Cour du Québec : 1988 - 2013 », *Cour du Québec*. http://www.tribunaux.qc.ca/c-quebec/25ans/fs_25ans.html.

Reid, H. 2015. *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, Wilson et Lafleur. www.cajj.qc.ca

CONSCIENCE DU DROIT ET TRANSFORMATIONS DE LA FAMILLE CONTEMPORAINE : une étude des militants LGBTQ+ québécois

par **Thomas Windisch**

Thomas Windisch est candidat à la maîtrise en droit à l'Université de Sherbrooke.

Pour le joindre : Thomas.Windisch@USherbrooke.ca

La constante transformation de la famille québécoise depuis la Révolution tranquille n'aurait pu se produire sans une coévolution des mœurs et du système juridique. Ce phénomène, et plus particulièrement l'ouverture du mariage aux conjoints de même sexe, est actuellement étudié plus en profondeur dans le cadre d'une recherche menée à la chaire de recherche *Droit, Religion et Laïcité*. Ces travaux ont notamment pour objectif de comprendre le rôle, et la perception qu'ils en ont, d'acteurs militants LGBTQ québécois¹ dans le débat relatif à la redéfinition légale du mariage et des transformations normatives qui en découlent. La recherche est conduite à partir de 25 entrevues individuelles semi-dirigées menées auprès d'un échantillon non-aléatoire d'acteurs représentatifs des communautés LGBTQ, tels que des représentants des milieux communautaires et associatifs, journalistiques, universitaires, artistiques et politiques. Bien qu'aucun

1. L'emploi au masculin est employé pour favoriser l'économie du texte.

constat définitif ne puisse être tiré de cette recherche puisqu'elle est toujours en cours, plusieurs constats préliminaires peuvent cependant être dressés quant aux positionnements des répondants au regard du droit et des conditions selon lesquelles ils ont conditionné leur action dans le débat sur les transformations de la famille.

LA CONSCIENCE DU DROIT APPLIQUÉE AU MILITANTISME LGBTQ

La conscience du droit est un concept clé pour comprendre le rapport entre le droit, la culture et la société, et fut déjà utilisé pour observer le rapport qu'entretiennent les familles québécoises avec le droit de la famille (Belleau et Cornut St-Pierre, 2012). Dans les années 1980, des études sociologiques découlant du réalisme juridique, et plus précisément du courant américain *Law & Society*, commencent à investiguer le rapport au droit de certains individus (Pélisse, 2005). Ce rapport est au départ analysé à partir des interactions

individuelles avec le droit étatique dans ses différentes expressions formelles et ses processus judiciaires et administratifs (Merry, 1990; Sarat, 1977). Les *Legal Consciousness Studies* naissent toutefois avec les études de Susan Silbey et Patricia Ewick, pour qui « the ways in which the law is experienced and understood by ordinary citizens as they choose to invoke the law, to avoid it, or to resist it, is an essential part of the life of the law » (Ewick et Silbey, 1992: 732). Le rapport du citoyen à la loi demeure au centre de leur analyse, mais le droit est perçu comme un phénomène quotidien qui influence les actions individuelles, qui elles influencent le droit en retour. L'usage et l'interprétation du droit au quotidien, par le citoyen ordinaire, démontreraient que la légalité n'est pas transcendante et externe à la vie sociale, mais qu'elle émerge plutôt de celle-ci (Ewick et Silbey, 1998)

L'étude de Silbey et Ewick² permet d'identifier trois rapports possibles au droit, héritage avec lequel composent encore les études actuelles en conscience du droit. Il s'agit des postures *devant* le droit, *avec* le droit et *contre* le droit. Pour un sujet *devant* le droit, ce dernier serait objectif, externe à la vie quotidienne, et la règle de droit positif serait la source légitime et impartiale de contrainte dans la société. Un sujet *avec* le droit en nuancerait plutôt l'objectivité et la légitimité pour le voir comme un jeu faisant partie du quotidien. La contingence de la force contraignante du droit, ne se situant pas uniquement dans les lois, mais aussi dans les rapports interpersonnels et les décisions judiciaires parfois contradictoires, permettrait d'utiliser des ressources individuelles à la recherche d'un intérêt personnel. Enfin, la posture *contre* le droit caractériserait les sujets qui le perçoivent comme un appareil idéologique de maintien des structures de pouvoir, ressenti quotidiennement comme une source de contrainte insérée dans les structures sociales et dont l'objectivité formelle n'est qu'un prétexte pour favoriser une hiérarchie sociale et politique (Ewick et Silbey, 1998).

2. 430 entrevues de fond furent menées auprès de citoyens ordinaires qui devaient discuter de leur environnement quotidien, d'événements troublants qu'ils ont pu vivre (sans les associer directement à un enjeu légal), puis d'un événement problématique en particulier, qu'ils devaient raconter et interpréter selon leur expérience et leurs connaissances (Ewick et Silbey, 1998).

Plusieurs questions théoriques, qui doivent être écartées pour les fins de cet article, surviennent avec l'essor du champ de recherche de la conscience du droit. Or, une certitude est que la catégorisation tripartite doit être repensée et remodelée, puisque plusieurs études (Hull, 2006 ; Young, 2014 ; Richman, 2006, 2014 ; Harding, 2011, entre autres) ont montré qu'il était insuffisant de se limiter à l'expression exclusivement institutionnelle du droit, et qu'il fallait comprendre plus en profondeur la « conscience » subjective de la normativité en fonction de facteurs identitaires.

Ces constats ont partiellement été rendus possibles par l'étude de la conscience du droit chez des personnes marginalisées. De telles recherches revêtraient un potentiel considérable pour mieux comprendre la conscience du droit dans ses expressions multiples (Hull, 2016). Les travaux s'intéressant aux communautés LGBTQ furent particulièrement révélateurs. Parmi ceux-ci, les recherches de Rosie Harding ont démontré que les membres des communautés LGBTQ ne se positionnaient pas nécessairement contre le droit, mais qu'ils avaient plutôt une posture de résistance au droit. Cette posture irait de pair avec leur identité : la résistance pourrait être *stabilisatrice* (mode de vie marginal), *modératrice* (interrogation de l'exercice de pouvoir par des actions politiques), ou encore *fracturant* le droit (interrompre l'exercice du pouvoir avec des moyens comme la désobéissance civile ou l'usage de la violence). Toutefois, malgré cette posture résistante, plusieurs communautés marginales chercheraient une égalité formelle aux yeux de la loi, et ce par l'obtention de droits positifs (Harding, 2011), comme ce fut le cas pour une majorité de couples de même sexe revendiquant le droit au mariage civil (Nathanson et Young, 2007).

Le champ d'études ouvert par les travaux sur la conscience du droit est donc en constante évolution ; on tente même de catégoriser des écoles de pensée de la conscience du droit selon la façon dont elles conçoivent le rôle du droit en société et dont elles conçoivent le « self », la conscience individuelle (Chua et Engel, 2019). Ces perspectives complexes et enrichissantes, quoique difficiles à rassembler sous une même

Séance 4 : Enjeux normatifs en lien avec les transformations familiales

égide, démontrent communément que la transformation normative s'amorce dans l'action quotidienne et dans le rapport que les individus entretiennent avec la normativité, leurs réseaux, et leur propre identité.

Comment comprendre, au regard de ces quelques éléments théoriques, le positionnement et le rôle des militants LGBTQ dans la transformation de la normativité familiale au Québec ? Trois constats préliminaires peuvent être établis au stade actuel de la recherche.

LA CONSCIENCE DU DROIT : UN OUTIL POUR COMPRENDRE LES TRANSFORMATIONS DE LA NORMATIVITÉ FAMILIALE AU QUÉBEC ?

Premièrement, après 25 d'entrevues, auxquelles s'en ajouteront une dizaine, on constate une perméabilité des catégories de rapports au droit en fonction des facteurs personnels des répondantes et répondants. En d'autres termes, nous ne sommes pas à même de proposer une reformulation des catégories tant que toutes les entrevues n'auront pas été menées, mais il semble de plus en plus clair que les militants LGBTQ québécois ont, individuellement et collectivement, des rapports trop complexes avec le droit pour les catégoriser selon les modèles traditionnels des différents rapports au droit. Cela risque de nous conduire à assouplir la catégorisation de leurs postures à l'égard du droit. La méthode d'entrevue intégrant le parcours de vie dans le développement de l'identité LGBTQ et de la trajectoire militante permet d'englober plusieurs éléments contingents dans la construction théorique du rapport au droit des répondants. Nous pouvons donc développer des « *broader portraits of the place of law and legality in the lives of marginalized social actors* » (Hull, 2016: 569). Appliqués aux transformations familiales, ces constats permettent de corréliser la complexité des postures militantes au besoin de réformer un droit qui institutionnalise des modèles familiaux de façon catégorique, et ce même malgré les développements des dernières décennies.

Une deuxième hypothèse interprétative suggère que les débats autour d'enjeux collectifs portant sur l'acquisition d'égalité formelle (l'obtention de droits positifs) influenceraient davantage la mobilisation collective

LGBTQ au Québec. On remarque que l'exclusion d'un groupe marginal par le droit positif renforce sa posture « contre » le droit tout en le menant à mieux s'organiser dans une résistance « modératrice » en visant des gains juridiques concrets. Le débat québécois sur le mariage civil entre personnes de même sexe, englobant celui sur la parenté et la filiation chez les couples de même sexe, est à cet effet un élément des plus parlants³. À cet effet, les répondantes et répondants impliqués de près ou de loin dans le débat sur le mariage civil adoptent des positions relativement limpides et catégoriques par rapport au droit positif. À l'inverse, celles et ceux qui se concentrent sur des enjeux post-mariage civil, comme l'adaptation du cadre juridique aux questions d'identité de genre, ont des postures plus complexes par rapport au droit et semblent avoir plus de difficultés à se mobiliser collectivement. Il est impossible, pour l'instant, de relier ces constats au fait que le militantisme LGBTQ serait actuellement plus éclaté et moins cohérent quant à ses revendications juridiques. Toutefois, la conjonction entre un enjeu concret et collectif ancré dans une question de droit positif et une conception plus synthétique des réalités LGBTQ apparaissent favorables à des mobilisations militantes susceptibles d'engendrer des transformations de la normativité *juridique* en matière familiale.

Ces remarques nous mènent, en troisième lieu, à constater une autre tendance : les débats autour d'enjeux portant sur l'inégalité substantielle, soit l'inégalité telle que vécue malgré la garantie de droits formels, fragmentent la mobilisation collective LGBTQ. Les réponses obtenues jusqu'à présent laissent sous-entendre qu'en l'absence de revendications collectives univoques et plus difficilement identifiables sur le plan strictement juridique, la transformation normative passerait moins par le droit positif que par le changement de mentalités. Cette normalisation socioculturelle s'obtiendrait graduellement par des formes de résistance stabilisatrice, comme le travail de sensibilisation chez les jeunes et les formations professionnelles, entre

3. Entre autres : Loi sur le mariage civil, L.C. 2005, c.33 ; Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation, L.Q. 2002, c. 6 ; pour un aperçu du débat *canadien*, voir Nathanson et Young, 2007 ; Adolphe, 2004 ; Bowal et Campbell, 2007.

autres. Outre l'importante question de la reconnaissance de droits pour les personnes transgenres, par rapport à laquelle l'activisme judiciaire LGBTQ joue un rôle important⁴, l'inégalité semble moins provenir d'un manque de *droit(s) à acquérir*, mais d'un manque de *droit à ressentir*⁵.

LES MILITANTS LGBTQ QUÉBÉCOIS, VECTEURS DE TRANSFORMATION DE LA NORMATIVITÉ FAMILIALE AU QUOTIDIEN ?

En théorie du droit, l'interdisciplinarité oblige à comprendre la norme comme un objet multidimensionnel ne provenant pas uniquement du droit étatique (Lalonde, 2013). Il est donc possible de constater que les militants LGBTQ, au quotidien, sont des acteurs de transformation de la normativité familiale en déconstruisant ses modèles traditionnels. Ces transformations n'ont pas à être juridiques pour être effectives, c'est-à-dire que la normalisation de nouvelles réalités familiales produit aussi ses effets sur les plans politique, idéologique, social, symbolique, psychologique... (Thibierge et alii, 2009). Cependant, malgré cette normalisation allant de pair avec les avancées juridiques des dernières décennies, les militants LGBTQ se retrouvent encore en posture de *résistance* au droit, et ce pour des raisons d'inégalité substantielle. À cet égard, des répondants et répondantes relatent, par exemple, des agressions verbales et physiques, de difficultés d'acceptation sociale pour la famille homosexuelle ou pluriparentale, et de l'invisibilité du phénomène d'homophobie qui subsiste malgré les garanties juridiques acquises.

Ce schéma, quoique temporaire et encore hypothétique, trace malgré tout une intéressante ligne directrice en matière de transformation familiale. En mobi-

4. Voir *Center for Gender Advocacy v. Attorney General of Quebec*, 2021 QCCS 191.

5. La recherche ne sous-estime pas les mécanismes de discriminations qui peuvent persister dans de nombreuses sphères de la vie ordinaire, dont le milieu de travail. La question majeure de l'effectivité de certains principes égalitaires et de droits consacrés par les lois (*Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres*, RLRQ 2016, c.19; *Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel*, L.C. 2017, c.13) ne peut être traitée ici, mais retiendra évidemment notre attention lorsque viendra le temps d'analyser les entrevues en profondeur.

lisant la conscience du droit, on peut observer, chez les militants LGBTQ québécois, la fluidité et l'interprétation des différents rapports au droit. Cela dit, si l'on peut anticiper que la réforme du droit de la famille s'effectuera sous le signe de l'assouplissement de régimes juridiques traditionnels en décalage avec les réalités familiales d'aujourd'hui (*Consultation publique sur la réforme du droit de la famille*, 2019), la complexité des rapports au droit trouve un écho dans ces adaptations, à venir, du droit étatique. En effet, la recherche de droits formels n'apparaît plus comme principal cheval de bataille des militants LGBTQ québécois, dont l'énergie se dirige davantage vers la pleine intégration de leur(s) réalité(s) à la vie quotidienne, et ce, par le biais de méthodes plus pédagogiques et politiques que proprement juridiques ou judiciaires. Il y a encore, pour les militants LGBTQ, une forte résistance *stabilisatrice* qui passe par la transformation effective des modèles familiaux dans la vie de tous les jours. En ce sens, les modèles familiaux se désincrustent de la règle de droit étatique qui, de réforme en réforme, est plus appelée à réguler la famille qu'à en prescrire les modèles acceptables.

RÉFÉRENCES

- Adolphe, J. 2004. « The Case Against Same-Sex Marriage in Canada: Law and Policy Considerations », *BYU Journal of Public Law*, vol.18, no.2, p.479-542.
- Beall, R., 2018. *"Do I Even Remember the List ?" : Identity, Place, and Legal Consciousness of Marriage Among LGBTQ Individuals*, Thèse de doctorat, Département de sociologie, Purdue University
- Belleau, H. et P. Cornut St-Pierre. 2012. « Pour que droit et familles fassent bon ménage : étude sur la conscience du droit en matière conjugale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.25, no 1, p. 62-89
- Bowal, P. et Campbell, C. 2007. « The Legalization of Same Sex Marriage in Canada », *American Journal of Family Law*, vol.21, no. 2, p.37-41
- Chua, L. et D. Engel. 2019. « Legal Consciousness Reconsidered », *Annual Review of Law and Social Science*, no 15, p. 335-353
- Ewick, P. et S. Silbey. 1992. « Conformity, Contestation, and Resistance: An Account of Legal Consciousness », *New England Law Review*, vol. 26, no 3, p. 731-750

Séance 3 : Soutenir le désir d'enfant : ressources et réseaux d'aide

- Ewick, P. et S.Silbey. 1998. *The Common Place of Law: Stories from Everyday Life*, Chicago, University of Chicago Press
- Halliday, S. 2019. « After Hegemony: The Varieties of Legal Consciousness Research », *Social & Legal Studies*, vol.28, no 6, p. 859-876.
- Harding, R. 2011. *Regulating Sexuality: Legal Consciousness in Lesbian and Gay Lives*, Londres, Routledge
- Hull, K.E. 2006. « The Cultural Power of Law and the Cultural Enactment of Legality: The Case of Same-Sex Marriage » *Law and Social Inquiry*, vol. 28, no 3, p. 629-657
- Hull, K.E. 2016. « Legal Consciousness in Marginal Groups: The Case of LGBTQ People », *Law & Social Inquiry*, vol. 41, no 3, p. 551-572
- Lalonde L. 2013. « L'interdisciplinarité comme "contextes": quels usages de l'Autre ? », dans Azzaria, G. (dir.), *Les cadres théoriques et le droit*, Cowansville, Éditions Yvon Blais
- Ministère de la justice du Québec, *Consultation publique sur la réforme du droit de la famille, Document synthèse*, 2019
- Merry, S. E. 1990. *Getting Justice and Getting Even: Legal Consciousness among Working-class Americans*. Chicago, University of Chicago Press
- Nathanson, P. et Young, K. Y. 2007. « Redefining marriage or deconstructing society: A Canadian case study », *Journal of Families Studies* vol.13, no. 2, p.133-178
- Pélisse, J. 2005. « A-t-on conscience du droit ? Autour des Legal Consciousness Studies », *Genèses*, vol. 59, no 2, p. 114-130
- Richman, K. 2006. « LGBT Family Rights, Legal Consciousness, and the Dilemma of Difference », dans Fleury-Steiner, B. et L.B. Nielsen, *The New Civil Rights Research: A Constitutive Approach*, Londres, Ashgate, p. 77-99
- Richman, K. 2014. *License to wed: What legal marriage means to same-sex couples*. New York: New York University Press
- Sarat, A. 1977. « Studying American Legal Culture: An Assessment of Survey Evidence », *Law & Society Review*, vol.10, no 3, p. 339-75
- Thibierge, C. et alii. 2008. *La force normative. Naissance d'un concept*. Paris, LGDJ-Bruylant.
- Young, K.M. 2014. « Everyone Knows the Game: Legal Consciousness in the Hawaiian Cockfight », *Law & Society Review*, vol.48, no 3, p. 499-530

VERS UN CADRE REPRÉSENTATIF DES DIFFÉRENTES EXPÉRIENCES DE LA MONOPARENTALITÉ CHEZ LES MÈRES

par Sarah-Maude Beauregard

Sarah-Maude Beauregard est candidate à la maîtrise en psychoéducation à l'Université du Québec en Outaouais.

Pour la joindre : beas67@uqo.ca

MISE EN CONTEXTE

Au Québec, les familles s'identifiant comme étant monoparentales sont passées de 1 sur 10 en 1971 à 1 sur 4 en 2016 et 75 % de celles-ci sont dirigées par des femmes (Institut de la statistique du Québec, 2020). L'augmentation de la proportion des familles québécoises s'identifiant à cette catégorie est aussi accompagnée d'une plus grande hétérogénéité des causes et réalités propres aux familles dites monoparentales. Bien que nous sachions que la monoparentalité comporte des défis autant pour le parent (Rousou et al., 2013; Liang et al., 2019; Wade et al., 2011) que pour les enfants (Daryanani et al., 2017; Mayer et al., 2007; Kroese et al., 2020), on ne trouve pas dans la littérature scientifique beaucoup de pistes pour développer des pratiques adaptées aux besoins actuels des mères et de leur(s) enfant(s). C'est d'ailleurs ce qu'ont souligné deux organismes communautaires qui accompagnent des mères cheffes de famille monoparentale en Outaouais et à Montréal.

CONSTATS DES RECHERCHES MENÉES AVEC DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Nous avons mené deux recherches évaluatives collaboratives avec des organismes communautaires de l'Outaouais et de Montréal. Ces études ont inspiré le projet de mémoire qui sera abordé dans ce texte. Les principaux constats de ces recherches sont présentés selon la région.

Constats - Outaouais

L'organisme en Outaouais désirait entreprendre une démarche d'évaluation des besoins des mères monoparentales de la région. L'équipe souhaitait, entre autres, dresser un portrait des besoins prioritaires, individuels et collectifs actuels de leur population cible afin de mieux comprendre comment leur organisme peut y répondre (Lafantaisie et al., 2020). La recherche en Outaouais effectuée auprès de mères, d'intervenantes et de partenaires de l'organisme a entre autres permis de produire un portrait écosystémique de la situation des mères monoparentales. Il met en évidence l'importance de considérer les différents systèmes lorsque

Séance 4 : Enjeux normatifs en lien avec les transformations familiales

nous tentons de comprendre la réalité de ces mères. Nous devrions, par exemple, être sensibles autant aux éléments de l'ontosystème (ici les caractéristiques propres à la mère), comme le désir d'accompagner son enfant et le besoin de briser l'isolement, qu'aux éléments macrosystémiques comme le fait qu'il peut être mal vu par la société de demander de l'aide psychosociale. Les intervenantes ont aussi souligné que les mères présentent des profils très diversifiés (éducation, niveau socioéconomique, défis particuliers). Il peut donc être difficile de rejoindre et d'intéresser toutes les mères à l'intérieur d'une activité. Enfin, une intervenante d'une autre organisation souligne ceci à propos de l'organisme :

« Leur mission c'est d'offrir des services à toutes les mamans monoparentales. Je sais que récemment ils ont réfléchi [au terme] monoparental. Parce que comme c'est un organisme qui, à la base, était en lien avec la religion, monoparentale ça voulait dire être pas marié, ce qui n'est plus nécessairement la réalité des mamans aujourd'hui. Donc, finalement elles se ramassent avec des mamans qui sont ou toutes seules ou avec des conjoints qui tournicotent. Ça fait qu'elles n'ont pas de stabilité conjugale. Donc, c'est là où ils parlent de monoparentalité. » (Partenaire 08)

Cet extrait amène un questionnement : existe-il une définition « officielle » de la monoparentalité?

Constats - Montréal

Un organisme communautaire pour femmes cheffes de famille monoparentale de Montréal a exprimé le souhait d'être au fait de la réalité et des besoins actuels de ces familles. Dans le cadre d'une recherche évaluative, en plus de réaliser un portrait de la situation actuelle des mères, nous avons exploré la définition de la monoparentalité et l'adhésion des mères à celle-ci. Différentes sources ont été consultées afin de leur proposer une définition à partir de laquelle les mères pourraient s'exprimer. Il existe plusieurs variantes dans les définitions existantes. Certaines se centrent sur la composition familiale et d'autres parlent de la personne qui « élève » l'enfant (Rey, 2018 ; Équipe

naître et grandir, 2020). La définition proposée par Revenu Québec (2018) intègre différentes situations pouvant mener à la monoparentalité, comme le divorce et l'adoption en solo. Au final, nous avons choisi de proposer une définition retravaillée dans le cadre de cette étude, basée sur les écrits du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et sur la définition de la monoparentalité proposée par l'organisme. Les 286 répondantes se sont ainsi prononcées sur l'adéquation de la définition suivante :

« Les mères monoparentales sont des femmes cheffes de famille monoparentale (ou en voie de le devenir), sans conjoint ou conjointe et qui habitent avec un ou plusieurs enfants, peu importe qu'elles aient la garde exclusive ou partagée de leur(s) enfant(s). »

Quarante-sept pour cent des mères consultées ont rapporté ne pas être tout à fait en accord avec la définition proposée. Cent sept des 286 mères ont pris le temps de préciser en quoi la définition ne correspondait pas tout à fait à leur perception de la monoparentalité.

Soloparentalité

« Mon modèle familial n'est pas le résultat de rupture du couple » (M₁₁)

« En aucun moment la notion de 2e parent n'existe, tout repose sur le parent de l'enfant. C'est par choix et ce, dès la conception. » (M₁₁₃)

La soloparentalité engloberait les mères ayant choisi la monoparentalité dès la conception de l'enfant. Une autre femme propose que ce concept inclue aussi lorsqu'il « n'y a tout simplement pas de père déclaré ». Dans les deux cas, leur réalité exclut le facteur sociocontextuel proximal de la parentalité qu'est la relation avec l'autre parent. Si on perçoit ainsi la définition de la soloparentalité, les familles où le second parent n'a jamais été déclaré seraient aussi incluses dans cette structure familiale. Ceci peut toutefois rendre invisible la notion de choix mentionnée par certaines mères qui se considèrent soloparentales.

Garde partagée et coparentalité

Selon les mères, dans un contexte de coparentalité, il y a un partage des responsabilités parentales. Celui-ci se traduit souvent au sens légal par une garde partagée.

« Je ne crois pas qu'une garde partagée soit considérée comme monoparentale. » (M_339)

« Être une mère monoparentale est quand tu as tes enfants à temps complet et que tu ne peux pas compter sur l'aide du père d'aucune manière. » (M_429)

Donc, pour certaines, le simple partage des responsabilités parentales fait en sorte que la mère ne peut se considérer monoparentale. Une mère explique toutefois ceci : « Je considère que si la garde est partagée elle n'est peut-être pas monoparentale puisque les deux parents s'en occupent à parts égales. » (M_326)

Elle amène ainsi une autre dimension, soit la question de qui « s'occupe » de l'enfant. Qu'en est-il si, justement, les deux parents ne s'occupent pas de l'enfant à parts égales? D'autres mères soulignent qu'une garde partagée ne veut pas nécessairement dire que les pratiques parentales sont réparties proportionnellement entre les deux parents.

« Même si le papa est dans le décor, j'ai l'essentiel des responsabilités et de la charge mentale. Je n'ai pas de soutien financier de sa part. » (M_231)

On peut donc comprendre que, même si la garde est partagée, lorsque la mère considère prendre en charge la majeure partie des pratiques parentales, la charge mentale associée pourrait faire en sorte qu'elle ait une expérience parentale compatible avec la définition de la monoparentalité.

Présence d'un.e conjoint.e

Dans un autre ordre d'idée, la présence ou non d'un.e conjoint.e dans la vie de la mère est aussi controversée parmi les répondantes. Certaines considèrent que la simple présence d'un autre adulte dans l'environnement de vie de l'enfant peut vouloir dire qu'il y a un par-

tage des tâches et donc des pratiques parentales. Le conjoint ou la conjointe offrirait également un soutien émotionnel ce qui vient modifier l'expérience parentale. Cela ferait en sorte que si un.e conjoint.e est présent.e, on ne peut pas automatiquement se dire monoparentale. D'autres disent au contraire que d'avoir un conjoint ne change pas leur statut de mère monoparentale.

ORIENTATION DU MÉMOIRE DE MAÎTRISE

Il semble que les définitions actuelles ne suffisent pas pour bien représenter la réalité de l'ensemble des mères monoparentales. Il n'y a effectivement pas de consensus clair, et ce tant dans la littérature que dans le discours des mères rencontrées. De plus, chaque famille est unique et, selon les situations, les défis et les besoins ne sont pas les mêmes. Voici le commentaire d'une mère qui résume assez bien la problématique : « Je trouve cette définition certes très pragmatique, mais pour moi, il manque la dimension humaine » (M_235). En nous partageant leur définition de la monoparentalité, les mères nous transmettent aussi leur désir d'être représentées adéquatement par la définition de la structure familiale à laquelle elles s'identifient. Nous avons d'ailleurs pu sentir dans les commentaires de quelques mères une certaine frustration, par l'utilisation de points d'exclamation et de majuscules par exemple, lorsque la définition ne correspondait pas tout à fait à leur perception de la monoparentalité.

« Une mère monoparentale, c'est une femme qui se lance dans une belle aventure de maternité SEULE. Elle ne possède aucun conjoint, a la garde COMPLÈTE 24/24 de son enfant et doit prendre TOUTES les décisions SEULE, touchant la santé/ sécurité/ développement/éducation de son enfant. » (M_168)

« C'est pas parce qu'on vit avec un conjoint, qu'il va s'occuper de mes enfants! Je ne m'occupe pas des siens non plus! » (M_120)

Il reste du chemin à faire afin de bien comprendre la réalité des mères monoparentales d'aujourd'hui et leurs besoins. C'est donc dans l'optique de mieux saisir ce que veut dire être une mère monoparentale,

de mémoire prend forme. Il s'appuie ainsi sur la théorie et sur le cadre écosystémiques de la parentalité (Lacharité et al., 2015) et souhaite mettre de l'avant trois composantes (Houzel, 1999) comprises à l'intérieur d'un écosystème plus large qui déborde de la famille : la responsabilité parentale (dimension juridique et socioculturelle du rôle de parent : les droits et les devoirs), la pratique parentale (dimension comportementale et interactive du rôle de parent : décisions et gestes concrets, engagement, disponibilité et actions indirectes) et l'expérience parentale (dimension affective et cognitive du rôle de parent : pensées et sentiments associés au rôle de parent).

Objectifs de recherche

L'objectif général de cette recherche est de mieux comprendre la réalité des mères monoparentales dans la région des Laurentides. Plus précisément, il s'agit : 1) d'actualiser le portrait de la situation des mères monoparentales; 2) d'évaluer la satisfaction des mères concernant la réponse à leurs besoins et 3) de produire un cadre de référence inclusif de la monoparentalité qui permettrait une meilleure représentation de la réalité de l'ensemble des mères monoparentales.

Orientations méthodologiques

Pour atteindre ces objectifs, une première étape de collecte de données se fera par le biais d'une adaptation d'un questionnaire numérique utilisé auprès de mères monoparentales en Outaouais (Lafantaisie et al., 2020) et à Montréal (Beauregard et Lafantaisie, 2020). Grâce à la distribution du questionnaire par des organisations œuvrant auprès de la population cible, il devrait être possible de rejoindre au moins 200 mères. Les données seront compilées et analysées à l'aide du logiciel SPSS. Une seconde étape de la collecte se fera par le biais d'entrevues individuelles semi-dirigées. Le canevas de ces entrevues sera inspiré des résultats des recherches précédentes et de l'analyse des questionnaires de la présente étude. Environ 20 mères ayant signifié leur intérêt participeront à cette étape. Durant ces entrevues, les mères seront considérées telles qu'elles sont, soit des expertes de leur situation. Une analyse de contenu thématique sera réalisée à partir des verbatim de ces entrevues à l'aide du logiciel d'analyse de données qualitatives NVivo.

RÉFÉRENCES

- Beauregard, S. M. et Lafantaisie, V. 2020. « La situation des mères monoparentales de la région de Montréal; réalités, besoins et fréquentation de services », Rapport pour l'organisme la Petite Maison de la Miséricorde.
- Conseil du statut de la femme Québec. 2019. *Quelques constats sur la monoparentalité au Québec*. <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/constats-monoparentalite-qc.pdf>
- Daryanani, I., Hamilton, J. L., McArthur, B. A., Steinberg, L., Abramson, L. Y. et Alloy, L. B. 2017. « Cognitive Vulnerabilities to Depression for Adolescents in Single-Mother and Two-Parent Families ». *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 46, no 1, p. 213-227.
- Équipe naître et grandir. 2020. Famille monoparentale : quand un parent n'est pas là. *Naître et grandir*. https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1_3_ans/viefamille/fiche.aspx?doc=monoparentalite-parent-absent
- Gouvernement du Québec. 2018. *Statistique de santé et de bien-être selon le sexe – Tout le Québec : familles monoparentales. Santé et Services sociaux Québec*. <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales/>
- Houzel, D. 1999. *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, Erès.
- Institut de la statistique du Québec. 2016. *Familles avec au moins un enfant de 24 ans et moins selon la structure de la famille et le nombre d'enfants*. Québec, 1951-2016, https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/familles-menages/tableau_14.htm
- Kroese, J., Bernasco, W., Liefbroer, A. C. et Rouwendal, J. 2020. « Growing up in Single-Parent Families and the Criminal Involvement of Adolescents: A Systematic Review », *Psychology, Crime & Law*, p. 1-15.
- Lacharité, C., Pierce, T., Calille, S. et Baker, M. 2015. *Penser la parentalité au Québec: un modèle théorique et un cadre conceptuel*. http://avenirdefants.org/media/361563/LesCahiersDuCEIDEF_no3.pdf.
- Lafantaisie, V., Bérubé, A., Léveillé, K., Beauregard, S. M., Roy, S. J., Pelletier, A. et Renaud, A. 2020. *Regards croisés sur les besoins des mères monoparentales : une recherche évaluative participative avec Espoir Rosalie*, Rapport pour l'organisme Espoir Rosalie : Université du Québec en Outaouais
- Liang, L. A., Berger, U. et Brand, C. 2019. « Psychosocial Factors Associated with Symptoms of Depression, Anxiety and Stress among Single Mothers with Young Children: A Population-Based Study », *Journal of Affective Disorders*, vol. 242, p. 255-264.

Mayer, M., Lavergne, C., Tourigny, M. et Wright, J. 2007. « Characteristics Differentiating Neglected Children from Other Reported Children », *Journal of Family Violence*, vol. 22, no 8, p. 721-732.

Revenu Québec. 2018. *Votre situation : Famille monoparentale*. Revenu Québec. <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/famille-monoparentale/>

Rey, A. 2014. *Monoparental*. Dans *Le Petit Robert* (p. 2837). Le Robert.

Rousou, E., Kouta, C., Middleton, N. et Karanikola, M. 2013. « Single Mothers' Self-Assessment of Health: a Systematic Exploration of the Literature », *International Nursing Review*, vol. 60, no 4, p. 425-434.

Wade, T. J., Veldhuizen, S. et Cairney, J. 2011. « Prevalence of Psychiatric Disorder in Lone Fathers and Mothers: Examining the Intersection of Gender and Family Structure on Mental Health », *The Canadian Journal of Psychiatry*, vol. 56, no 9, p. 567-573.

TRANSFORMATIONS FAMILIALES AU QUÉBEC:

L'apport des étudiant.e.s à la recherche

Colloque étudiant virtuel du partenariat de recherche
Familles en mouvance



Mardi 19 janvier 2021

9h00 Accueil et mot de bienvenue

Hélène Belleau (directrice du partenariat Familles en mouvance, INRS-UCS)

9h15 Séance 1 - Parcours migratoires : enjeux matrimoniaux et familiaux

Animation : Héloïse Roy

Les familles irlandaises de Montréal, 1800-1834, **Jonathan Duchesne** (maîtrise, histoire, UQÀM)

La question du devoir : le rôle de la famille dans le parcours de vie de jeunes femmes issues de l'immigration récente dans la région de Montréal, **Victor Fernandes** (maîtrise, sociologie, UQÀM)

10h15 Pause

10h30 Séance 2 - Quand la recherche s'intéresse aux besoins et à l'intérêt des jeunes

Animation : Alexandra Vincent

L'intérêt de l'enfant vu par les enfants : la méthode Photovoice pour saisir le point de vue des enfants autochtones au sujet de la famille, **Fanny Jolicoeur** (doctorat, droit, UQÀM)

Identifier et décrire les besoins psychosociaux des adolescentes qui font face à la perte prévisible d'un parent, **Sabrina Anissa El Mansali** (doctorat, psychoéducation, USherbrooke)

Mercredi 20 janvier 2021

9h00 Séance 3 - Soutenir le désir d'enfant : ressources et réseaux d'aide

Animation : Johanne Thomson-Sweeny

Le soutien du réseau immédiat apporté aux mères adoptantes à l'international, **Maude Robitaille** (maîtrise, travail social, UdeM)

Besoins des familles québécoises adoptant via la filière de l'adoption internationale au Québec : Perception des infirmiers et infirmières de 1re ligne, **Roxanne Brault** (maîtrise, sciences infirmières, UQTR)

Jeudi 21 janvier 2021

9h00 Séance 4 - Enjeux normatifs en lien avec les transformations familiales

Animation : Julien Gauthier-Mongeon

Le système de justice familiale, miroir brisé des familles québécoises, **Valérie Costanzo** (doctorat, droit, UOttawa)

Conscience du droit et transformations de la famille contemporaine : une étude des militants LGBTQ+ québécois, **Thomas Windisch** (maîtrise, droit, USherbrooke)

Être mère monoparentale ; réalités actuelles, besoins et définition inclusive, **Sarah-Maude Beaugard** (maîtrise psychoéducation, UQO)

10h30 Mot de clôture et remerciements

Actes du Colloque étudiant du partenariat Familles en mouvance, automne 2021
© Partenariat Familles en mouvance, 2021

Production

Héloïse Roy, coordinatrice

514-499-8274 / partenariat@ucs.inrs.ca
www.partenariat-familles.inrs.ca

Le partenariat Familles en mouvance reçoit le soutien financier du FRQSC.